



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Académie de Besançon

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES

Rapport du jury académique
Session 2019

Le présent rapport fait état des principales observations des membres du jury. Il doit servir de guide aux futurs candidats, en les aidant à appréhender pleinement l'esprit, le cadre de fonctionnement de ce concours et à parfaire leur préparation.

Les modalités actuelles d'organisation du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) sont fixées par **l'arrêté ministériel du 19 avril 2013**.

La maquette du concours assigne à chacune des quatre épreuves des objectifs précis.

Les **deux épreuves écrites d'admissibilité** (épreuve 1 : Français et épreuve 2 : Mathématiques) permettent d'effectuer le repérage préalable des acquis fondamentaux en français et en mathématiques, indispensables à l'exercice du futur métier.

Les **deux épreuves orales d'admission** (épreuve 3 : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat et épreuve 4 : entretien à partir d'un dossier), au coefficient déterminant de 160 sur 240, ont pour fonction d'identifier chez le candidat les repères existants dans la construction, en cours et non encore aboutie, des compétences professionnelles à venir.

L'épreuve n°3 permet de valoriser la diversité des parcours universitaires et la possession de compétences disciplinaires spécifiques, dès lors que le candidat sait les articuler avec les programmes de l'école primaire et les besoins des élèves.

Enfin, la volonté de vérifier la capacité des candidats à expliquer et à faire partager les valeurs de la République contribue désormais à s'assurer d'une meilleure transmission de ces valeurs indispensables à l'exercice de ce métier. Elle s'exprime particulièrement dans le déroulement de l'épreuve 4.

J'exprime mes plus vifs remerciements à l'ensemble des membres du jury du concours, et notamment à Claire Bouiller, Leïla Bairi, Carole L'Hôte, Vincent Pilloix et Loïc Martin pour leur participation active à la rédaction du présent rapport. Mes remerciements s'adressent également aux services de la Division des examens et concours de l'Académie de Besançon, ainsi qu'à l'ESPE de Franche-Comté pour la mise à disposition des locaux et des équipements nécessaires au bon déroulement des épreuves.

Liliane MENISSIER

Inspectrice d'Académie,
Présidente du jury académique du CRPE

- | -

Données statistiques

1 - Taux de réussite

concours	Nombre d'inscrits	Nombre de présents à la 1ère épreuve écrite	Nombre de postes offerts	Nombre de candidats admissibles	Nombre d'admis Liste principale	Taux de réussite* Liste principale	Nombre d'inscrits sur liste complémentaire
Externe public	1023	455	112	274	112	24.61 %	9
Second interne public	85	32	5	12	4	12.5 %	0
Troisième public	132	38	3	11	3	7.89 %	2
Externe privé	124	44	22	26	18	40.90 %	0
Second interne privé	12	8	4	3	1	12.5 %	0

*Par rapport aux présents

2 - Moyennes obtenues

Concours	Nb candidats admissibles	Moyenne obtenue par le 1er candidat de la liste des admissibles	Moyenne obtenue par le dernier candidat de la liste des admissibles	Nombre d'admis Liste principale	Moyenne obtenue par le 1 ^{er} candidat liste principale	Moyenne obtenue par le dernier candidat liste principale
Externe public	274	18.06	11.00	112	19.19	13.33
Second interne public	12	13.75	10.38	4	15.10	13.78
Troisième public	11	17.25	11.44	3	18.02	13.75
Externe privé	26	15.94	10.00	18	18.19	10.64
Second interne privé	3	10.25	9.75	1	13.08	-

3 - Taux de réussite en fonction des options choisies pour l'épreuve n° 3

1 – Concours externe public

OPTIONS (épreuves orales)	Présents *	Admissibles	Admis	Taux de réussite
Géographie	49	30	13	26.53 %
Histoire	121	68	19	15.70 %
Education musicale	26	16	8	30.76 %
Histoire des arts	11	4	3	27.27 %
Sciences et techno.	170	122	54	31.76 %
Arts visuels	33	17	9	27.27 %
Enseignement moral et civique	45	17	6	13.33 %
TOTAL	455	274	112	

***Par rapport aux présents**

2 – Second concours interne public

OPTIONS (épreuves orales)	Présents *	Admissibles	Admis	Taux de réussite
Géographie	3	0	0	0 %
Histoire	6	5	2	33.33 %
Education musicale	1	0	0	0 %
Histoire des arts	3	0	0	0 %
Sciences et techno.	8	5	2	25 %
Arts visuels	5	2	0	0 %
Enseignement moral et civique	6	0	0	0 %
TOTAL	32	12	4	

***Par rapport aux présents**

3 – Troisième concours public

OPTIONS (épreuves orales)	Présents *	Admissibles	Admis	Taux de réussite
Géographie	2	0	0	0 %
Histoire	4	1	0	0 %
Education musicale	5	2	0	0 %
Histoire des arts	1		0	0 %
Sciences et techno.	16	7	3	18.75 %
Arts visuels	2	1	0	0 %
Enseignement moral et civique	8	0	0	0 %
TOTAL	38	11	3	

***Par rapport aux présents**

4 – Concours externe privé

OPTIONS (épreuves orales)	Présents *	Admissibles	Admis	Taux de réussite
Géographie	2	1	1	50 %
Histoire	7	3	2	28.57 %
Education musicale	2	1	0	0 %
Histoire des arts	5	2	2	40 %
Sciences et techno.	18	13	9	50 %
Arts visuels	4	3	2	50 %
Enseignement moral et civique	6	3	2	33.33 %
TOTAL	44	26	18	

***Par rapport aux présents**

5 – Second concours interne privé

OPTIONS (épreuves orales)	Présents *	Admissibles	Admis	Taux de réussite
Géographie	2	1	0	0 %
Histoire	3	1	1	33.33 %
Education musicale	0	0	0	0 %
Histoire des arts	0	0	0	0 %
Sciences et techno.	1	0	0	0 %
Arts visuels	0	0	0	0 %
Enseignement moral et civique	2	1	0	0 %
TOTAL	8	3	1	

***Par rapport aux présents**

*Chiffres différents du nombre de présents à la 1^{ère} épreuve suite à abandons entre les 2 épreuves

- II -
Epreuve écrite d'admissibilité
Epreuve d'admissibilité
Français

Les copies sont notées sur un total de 40 points. La répartition des points s'opère de la manière suivante :

- partie 1, - *Analyse de textes*- 11 points,
- partie 2, - *Connaissance de la langue*- 11 points,
- partie 3, - *Analyse de supports d'enseignement*- 13 points.

5 points sont réservés à la correction syntaxique et à la qualité écrite de la production.

La correction dématérialisée des copies a été mise en œuvre pour la deuxième année.

- **Données quantitatives**

Nombre total de copies corrigées : 577

Nombre de copies blanches : 1

- **Concours externe public**

455 candidats ont participé à l'épreuve.

La moyenne est : 20,53/40

La note la plus basse est : 4/40

La note la plus élevée est : 36/40

- **2nd concours interne public**

32 candidats ont participé à l'épreuve.

La moyenne est : 15,79/40

La note la plus basse est : 8,50/40

La note la plus élevée est : 27/40

- **3^e concours public**

38 candidats ont participé à l'épreuve.

La moyenne est : 16,45/40

La note la plus basse est : 7,75/40

La note la plus élevée est : 33/ 40

- **Concours externe privé**

44 candidats ont participé à l'épreuve.

La moyenne est : 19,65

La note la plus basse est : 7,75/40

La note la plus élevée est : 31,50/40

- **2nd concours interne privé**

8 candidats ont participé à l'épreuve.

La moyenne est : 20,25

La note la plus basse est : 15/ 40

La note la plus élevée est : 23,75/ 40

- La note la plus élevée est de 36/40, la note la plus faible est de 4/ 40, attribuées à deux candidats du concours externe public.

- Sur les 577 copies corrigées, 78 copies d'entre elles ont des notes comprises entre 10 et 15. 34 copies évitent l'élimination avec l'obtention de points relevant de la correction syntaxique et de la qualité écrite.

- **1^{ère} Partie – Analyse d'un corpus de textes**

« Vous étudierez la question de l'altérité dans les textes du corpus. »

Texte 1 : Michel DE MONTAIGNE, « D'un enfant monstrueux », Les Essais (1595), livre II, chapitre XXX, adaptation en français moderne par André Lanly.

L'auteur commence par livrer un témoignage : la vue d'un enfant difforme exhibé comme monstre de foire par sa famille contre de l'argent.

L'autre est défini par sa différence physique. L'auteur déplore la posture commune face à la difformité et analyse l'usage péjoratif du terme « monstre » désignant ce qui est nouveau et provoquant la stupéfaction. Pour lui, ce qui semble contre-nature parce qu'inhabituel est en vérité le fruit d'un dessein divin ignoré de l'humanité ; même le monstre est une création de la sagesse divine.

Texte 2 : Guy de Maupassant, Les sœurs Rondoli (1884).

L'extrait du texte relate un passage se situant au début de la nouvelle localisé en Italie.

Le narrateur, Pierre, expose sa vision pessimiste du rapport à l'autre et plus généralement au monde. Il ressent un sentiment de solitude existentiel et livre au lecteur plusieurs arguments justifiant sa nécessité d'éviter de voyager seul.

Le narrateur réfléchit à ce qu'apporte et ce qu'ôte le rapport à l'autre quand on se sent étranger, voire étranger à soi-même.

Texte 3 : Claude LEVI-STRAUSS, « L'Ethnocentrisme », Race et histoire (1952), chapitre 3.

L'auteur analyse l'attitude humaine consistant à rejeter la différence culturelle plutôt que de l'accepter. On peut identifier la description du réflexe ancien de rejet face aux différences « morales, religieuses, sociales, esthétiques, qui sont les plus éloignées de celles auxquelles nous nous identifions ». Ce réflexe se fonde sur une attitude ethnocentrique qui consiste à se prendre soi-même comme modèle du vrai et du bien ; ce qui diffère de soi est dès lors perçu comme inférieur. Ce qui sont autres sont rabaissés au statut de « mauvais » de « singes de terre » qui représente une disqualification humaine.

Texte 4 : Richard MATHESON, Je suis une légende (1954).

Au terme de son combat, le personnage principal, Robert Neville, ultime représentant de l'humanité, n'a pas réussi à sauver l'humanité. Il prend conscience de la relativité de la notion de « monstre » avec l'élément déclencheur du regard que les autres (les cannibales) lui porte. Il devient pour la majorité une menace, le monstre qui doit disparaître.

Le personnage interroge l'identité humaine et le « concept de normalité » défini par la majorité que le monstre menace. Le seul rapport à ce qui est ainsi étranger est de l'ordre de la destruction. On ne peut dire qui est l'autre sans définir ce qu'est pour la majorité la « normalité » (la majorité impose la norme).

La production d'une réponse construite à une problématique à construire à partir de la consigne donnée et du corpus des quatre textes pouvait être articulée sous la forme d'un plan en deux ou trois parties. La connaissance du sens du terme « altérité » en tant que caractère, qualité de ce qui est autre s'avère indispensable pour traiter le sujet.

L'analyse des copies permet de mettre en évidence quelques points qui doivent faire l'objet d'évolution :

➤ La gestion du temps :

L'analyse axée sur l'ordre de traitement des trois parties par les candidats conduit à quelques remarques relatives à leur gestion du temps.

Le traitement de la première partie relatif à l'analyse de textes n'est pas systématiquement fait en début de copie. 56,7% des copies commencent par la première partie, avec 14% d'analyse uniquement partielle et incomplète.

Ce qui est à retenir, ce n'est pas tant l'ordre de traitement des 3 parties, mais bien l'entièreté du traitement de l'analyse de textes consistant pour les candidats :

- à comprendre les textes,
- à extraire les idées directrices,
- à construire un plan cohérent et logique,
- à tenir un développement clair avec des arguments mettant les textes en réseaux.

Cette activité d'analyse représente une compétence majeure dans les fonctions de professeur des écoles.

La gestion d'un temps maîtrisé doit passer par un entraînement exigeant et régulier dans le cadre de la préparation du concours.

➤ Développement du devoir :

L'analyse des différentes parties du devoir permet de mettre en exergue les points suivants :

- *Introduction* : il apparaît une évolution positive puisque la reprise des références bibliographiques de chaque texte du corpus fait beaucoup moins l'objet d'une simple activité de copie dans l'introduction. Il reste encore à porter davantage l'écriture de l'introduction sur la mise en tension du contenu des textes dans le dessein d'annoncer les enjeux et les intentions, sur la formulation de la problématique qui souvent se traduit par le questionnement sous la forme de « qu'est-ce que... » à laquelle est ajouté le terme « altérité ». Cette simplification peut s'expliquer par **la principale difficulté du sujet qui a concerné la compréhension erronée et confuse du terme « altérité »**. Des candidats l'ont principalement assimilé à l'idée du traitement de « la différence », voire de l'altruisme. D'ailleurs très peu de candidats se sont aventurés à définir le sens de l'« altérité » en introduction.
- *Développement* : le développement doit être fidèle au plan annoncé en introduction pour apporter une réponse rigoureusement argumentée à la problématique posée. Le cheminement de la pensée n'est pas toujours évident à suivre.
Les idées directrices sont à structurer avec des parties développées en sous-parties structurant les arguments déduits des textes (par exemple : dans une partie structurée autour d'une idée clé comme « ce qui diffère de soi », les arguments rattachés concernent « ce qui diffère physiquement de soi » développé dans le texte de Montaigne, « ce qui diffère culturellement de soi » développé dans le texte de LEVI-STRAUSS, « la prise de conscience de sa différence » dans le texte de MATHESON). Compte tenu de la mauvaise compréhension du terme « altérité », des développements ont été erronés.
- *Conclusion* : elle doit être mise en perspective avec l'introduction afin d'apporter les éléments de réponse à la problématique initialement posée. En ouverture, certaines bonnes copies ont établi une relation pédagogique avec l'« Enseignement moral et civique » à l'école élémentaire. En règle générale, force est de constater que cette étape du devoir est peu considérée. Elle est en générale évasive sans apporter de plus-value.

Constats et préconisations des correcteurs relatifs à l'analyse du corpus de textes :

Des progrès sur l'organisation du devoir et notamment de la construction de l'introduction sont constatés. Sur le fond, les candidats reprennent souvent les termes du sujet donné sans en identifier les enjeux. Le traitement reste superficiel, avec une succession de quelques idées non suffisamment étayées.

Les correcteurs conseillent de :

- de construire le plan à partir des idées clés et d'illustrer chaque idée clé avec les arguments déduits de la mise en réseaux des textes ;
- de formuler une problématique mieux adaptée à la compréhension des textes du corpus.

• 2^{ème} Partie – Connaissance de la langue

Cette partie est constituée d'un ensemble de cinq exercices dont les quatre premiers portent sur des concepts grammaticaux et le dernier sur le sens d'une maxime et les procédés stylistiques.

- **Dans cet extrait du texte de Lévi-Strauss, vous indiquerez la nature et la fonction des mots ou groupes de mots entre crochets.**

« L'attitude la plus ancienne, et qui repose sans doute sur des fondements psychologiques solides puisqu'elle tend à réapparaître chez chacun de nous quand nous sommes placés dans une situation inattendue, consiste à répudier purement et simplement les formes culturelles, morales, religieuses, sociales esthétiques, qui sont les plus éloignées de celles auxquelles nous nous identifions. « Habitudes de sauvages », « cela n'est pas de chez nous », « on ne devrait pas permettre cela », etc., autant de réactions grossières qui traduisent ce même frisson, cette même répulsion en présence de manières de vivre, de croire ou de penser qui nous sont étrangères. Ainsi confondait-elle tout ce qui ne participait pas de la culture grecque (puis gréco-romaine) sous le nom de barbare ; la civilisation occidentale a ensuite utilisé le terme de sauvage dans le même sens. Or derrière ces épithètes se dissimule un même jugement : il est probable que le mot barbare se réfère étymologiquement à la confusion et à l'inarticulation du chant des oiseaux, opposés à la valeur signifiante du langage humain ; et sauvage, qui veut dire « de la forêt », évoque aussi un genre de vie animale par opposition à la culture humaine. »

Les termes à analyser (mots, groupe de mots) sont donnés dans l'extrait de texte. La nature et la fonction des termes donnés ne représentaient pas de difficultés particulières. Pourtant, les erreurs sont de deux ordres :

- les candidats n'ayant pas dissocié la nuance syntaxique entre les unités « mots » et « groupe de mots » pourtant explicite dans la consigne. De ce fait, nombreux ont été ceux qui ont perdu du temps à détailler chacun des mots d'un groupe de mots comme par exemple « un même jugement » au lieu de considérer « un même jugement » comme une seule unité à analyser.
- les candidats ne maîtrisant absolument pas le sens grammatical de « **nature** » et de « **fonction** » de mots et de groupe de mots. **Depuis plusieurs sessions, de réelles difficultés apparaissent sur ces deux sens, induisant des analyses complètement erronées.**

La nomenclature de mots n'étant pas expansive, la consolidation de cette connaissance reste encore à faire afin de permettre aux candidats d'obtenir des points aisément.

Les correcteurs n'ont pas sanctionné la présentation linéaire des réponses qui rendait difficile la lecture des résultats. Pour autant, même si la consigne ne le signifie pas, l'utilisation d'un tableau catégorisé est à privilégier et peut permettre de rendre compte d'une pensée organisée.

- **Vous relèverez les propositions subordonnées dans les phrases suivantes, extraites du texte de Lévi-Strauss, et vous donnerez leur nature et fonction :**

« L'attitude la plus ancienne, et qui repose sans doute sur des fondements psychologiques solides puisqu'elle tend à réapparaître chez chacun de nous quand nous sommes placés dans une situation inattendue, consiste à répudier purement et simplement les formes culturelles, morales, religieuses, sociales esthétiques, qui sont les plus éloignées de celles auxquelles nous nous identifions. »

Contrairement à l'exercice 1 et 3, les candidats devaient identifier et relever les propositions subordonnées.

Cet exercice a été majoritairement échoué :

- l'identification des cinq subordonnées a posé problème ;
- beaucoup de confusions entre « subordonnée relative » et « subordonnée conjonctive »

- la nature erronée de « subordonnée relative conjonctive » a été citée;
- à l'instar de l'exercice 1, l'analyse grammaticale entre « nature » et « fonction » représente un véritable imbroglio dans les réponses apportées.

- **Dans l'extrait suivant du texte de Montaigne, vous identifierez les temps et modes des verbes en caractères gras et justifierez leur emploi. Votre réponse pourra être présentée dans un tableau.**

« Nous appelons « contre nature » ce qui arrive contrairement à l'habitude : il n'y a rien, quoi que ce puisse être, qui ne soit pas selon la nature. Que cette raison universelle et naturelle chasse de nous l'erreur et l'étonnement que la nouveauté nous apporte. »

Les candidats n'avaient aucune identification de verbes conjugués à faire, si ce n'est à désigner le temps, le mode et l'emploi de ces quatre verbes donnés.

Les connaissances à convoquer relevaient de notions ne représentant pas de difficulté particulière. Or, il existe un réel écart entre des copies montrant des connaissances solides et maîtrisées, et celles dans lesquelles apparaissent des confusions :

- entre le mode indicatif et le mode subjonctif,
- le non traitement des emplois des verbes, sans doute par manque de connaissances.

La syntaxe utilisée dans le texte extrait « *Les essais* » de Montaigne » semble avoir été un obstacle dans une majorité de copies ayant fait des erreurs d'identification du mode.

- **Vous expliquerez la formation du mot « inarticulation », extrait du texte de Claude Lévi-Strauss, et vous donnerez le sens des éléments identifiés.**

La consigne est double puisque d'une part la dérivation morphologique est à faire et d'autre part le sens de chaque élément isolé est à définir.

La deuxième partie de la consigne n'a quasiment pas été traitée. Très peu de candidat sont parvenus à déduire une dérivation morphologique juste. Aucun candidat n'a employé un procédé comme l'analogie avec un autre terme semblable, afin de parvenir à déduire les unités morphologiques du terme « inarticulation ».

- **Vous expliquerez le sens de la dernière phrase du texte de Claude Lévi-Strauss et analyserez un procédé stylistique.**

« *Le barbare, c'est d'abord l'homme qui croit à la barbarie.* »

La dimension lexicale de cet exercice n'a pas été perçue par les candidats quant au choix des mots de cette maxime encadrée par « barbare » et « barbarie » qui aurait permis de répondre à la deuxième partie de l'exercice.

L'explication sémantique est plutôt centrée sur de la paraphrase, ne montrant pas une compréhension du sens de cette phrase. Les procédés stylistiques ont très souvent été compris comme des figures de style avec des termes comme « métaphore » par exemple, ce qui est hors sujet.

Globalement, les candidats n'ont pas consacré beaucoup de temps à cette partie.

Préconisations des correcteurs pour l'ensemble de la partie « connaissance de la langue » :

Comme pour les sessions antérieures, il est à rappeler que les connaissances solides sont indispensables, d'autant qu'elles favorisent la réflexion de leurs usages et de leurs normes au service de la compréhension en lecture et de la production d'écrit.

Ces connaissances doivent faire l'objet d'un entraînement nécessaire à partir des notions du programme notamment des cycles 3 et 4. Le recours à une méthodologie (analogie, appariement, déplacement...) est fondamental.

Les concepts de « nature » et « fonction » sont à renforcer.

Les candidats n'apportent pas assez d'importance à la lecture des consignes pour en déduire le lien avec un point précis de la langue. De ce fait, la compréhension des consignes apparaît également un point à faire évoluer.

• 3^{ème} Partie – Analyse de supports d’enseignement

Cette partie est constituée d’un ensemble de cinq questions accompagnées d’un corpus de trois documents pédagogiques à analyser :

- **document 1** : extrait d’un manuel scolaire « *Comment enseigner l’orthographe aujourd’hui ?* », Catherine Brissaud, Danièle Cogis, Page 55, Hatier, Paris 2011.
- **document 2** : extraits de quatre productions écrites d’élèves (deux CM1, deux CM2).
- **Contexte pédagogique** : informations portant sur le double niveau de la classe concernée (CM1-CM2), le nombre d’élèves, la période de l’année scolaire (début d’année scolaire), le rythme régulier de l’activité relative à la phrase du jour, les modalités pédagogiques choisies par l’enseignant.

Les questions ainsi que les documents pédagogiques regroupaient des compétences à faire acquérir à des élèves de cycle 3 ciblant le programme **Etude de la langue** en Français.

- **En vous appuyant sur le programme de cycle 3, vous analyserez le dispositif mis en place.**

La consigne signifiait explicitement la relation avec le programme. Dans ce sens, les candidats ont globalement respecté cette consigne en tentant d’apporter des connaissances et des compétences mais qui sont imprécises, voire non connues.

- **Que pensez-vous du choix des mots retenus par l’enseignant ? Quels objectifs d’apprentissage sont visés ?**

La formulation de la consigne avec « *Que pensez-vous... ?* » a induit des candidats à apporter une réponse binaire subjective du type « c’est un bon choix » ou « c’est un mauvais choix », sans s’appuyer sur les attentes du programme du cycle 3.

- **Vous analyserez les productions individuelles des élèves (document 2).**

Les remarques apportées par les candidats sont davantage un relevé des erreurs orthographiques des élèves et moins une analyse des caractéristiques orthographiques liées à la syntaxe (accord sujet/verbe, chaîne d’accord dans le groupe nominal).

- **A quoi l’enseignant doit-il être attentif lors de la phase orale collective ?**

C’est l’objectif de faire participer tous les élèves qui a été significativement énuméré. En revanche, la différenciation entre les deux niveaux de la classe, ainsi que l’utilisation d’un métalangage précis ou encore permettre aux élèves de convoquer des connaissances déjà travaillées sont inexistantes.

- **Quelles activités mettant en œuvre des justifications orthographiques pourrait-on mettre en place après cette activité ?**

Beaucoup de candidat ont traité cette question indépendamment des précédentes. Le nombre de propositions en prolongement de l’activité est très limité.

Remarques des correcteurs :

Des candidats se sont contentés d’une lecture cloisonnée des consignes de chaque exercice de cette partie, ce qui conduit à la rédaction de commentaire trop général et pas suffisamment annexés au programme en vigueur.

Il apparaît incontournable aux candidats préparant le concours de professeur des écoles de lire et d’analyser le programme en vigueur. Il n’est pas demandé la mémorisation exhaustive du programme, mais une compréhension des attentes. La connaissance des compétences et des attendus de fin de cycle peuvent nourrir et aider la rédaction de réponses argumentées et d’utiliser un lexique précis.

Dans cette partie, les consignes posées sous-entendaient d’élaborer une réponse sous la forme d’une analyse favorisant la mise en exergue de points forts et de points faibles. La capacité d’analyse dans le sens d’une décomposition en éléments de manière à la définir, la classer, la comprendre est à renforcer.

• **Correction syntaxique et qualité écrite de la production**

- Dans l’ensemble, un effort est porté sur la qualité graphique des devoirs. Quelques rares copies sont quasiment illisibles : lettres non formées...

- Le niveau orthographique est souvent satisfaisant, hormis pour certaines copies montrant de grandes fragilités tant syntaxique qu'orthographique.
Les erreurs sont souvent lexicales et également liées à la chaîne des accords entre le sujet et le verbe, la chaîne des accords dans le groupe nominal et à l'accord des participes. Les correcteurs distinguent clairement les erreurs concernant à la fois la syntaxe, le lexique et l'orthographe en nombre significatif, des erreurs traduisant une baisse de vigilance en fin de copie.
- La fluidité de la clarté, de la précision, du niveau de la syntaxe sont des indicateurs d'une pensée organisée et d'un savoir sûr et solide.
Les correcteurs remarquent globalement le manque d'articulation des idées avec des connecteurs logiques affectant la cohérence des devoirs.

• Conclusion

Il semblerait que la densité du questionnement, la lecture fine des textes, la réflexion nécessaire à de nombreuses réponses n'aient pas permis de traiter toutes les parties du sujet avec une égale rigueur. Le manque de maîtrise de la gestion du temps transparaît dans un nombre important de copies.

Néanmoins, afin de traiter l'ensemble du sujet dans le temps imparti, il convient que les candidats qui préparent ce concours s'entraînent sur le format du devoir de Français et progressent sur les points suivants :

Analyse de texte

- Il est conseillé de développer une culture littéraire et de se former davantage à la méthodologie de l'analyse de textes, notamment dans la **déduction des idées clés** aidant à structurer un plan cohérent favorisant la **rédaction d'une réponse argumentée à une problématique posée**.
- Il apparaît nécessaire de vérifier si la formulation de la consigne donnée comprend ou pas une problématique afin d'être en capacité d'en rédiger une explicitement liée à la compréhension des textes.

Connaissance de la langue

- Il est indispensable de **consolider des connaissances de base** en ce qui concerne la grammaire et la dérivation morphologique (notions relevant du programme de l'école primaire et du collège).

Analyse de supports d'enseignement

- Il est nécessaire de faire le lien entre le programme en vigueur et les documents pédagogiques afin de **pouvoir proposer une analyse** critique permettant de mettre en perspective les limites et les avantages de documents pédagogiques proposés.

Epreuve d'admissibilité Mathématiques

L'épreuve (durée : 4 heures) vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

L'épreuve comporte trois parties :

Une première partie constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, permet d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

Une deuxième partie composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permet de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

L'analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permet d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

L'épreuve est notée sur 40 points : 13 pour la première partie, 13 pour la deuxième et 14 pour la troisième. 5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

- **Données statistiques**

Nombre de copies corrigées : 573 (CRPE Public externe : 453 / CRPE Public 3° concours : 37 / CRPE Public 2° concours interne : 31 / CRPE Privé externe : 44 / CRPE Privé 2° concours interne : 8).

Notes et Moyennes :

Nature concours	Effectif inscrit	Effectif absent	Effectif présent	Moyenne / 40	Note la + basse	Note <10,5	Note la + haute
Public externe	1023	570	453	24,31	0	26	38,75
Public 3° concours	132	95	37	20,88	4,25	9	36
Public 2° concours interne	85	54	31	21,76	6,25	2	31,75
Privé externe	124	80	44	21,51	1,50	4	34,50
Privé 2° concours interne	12	4	8	16,28	8,75	1	20,75

Seulement 5 copies ont subi un retrait de points supérieur à 2,5 pour incorrection.

Remarques d'ordre général :

Le sujet proposé, sans véritables difficultés mathématiques, pouvait permettre à une majorité de candidats non experts d'obtenir ou d'approcher la moyenne. Le nombre de copies affichant des non réponses est en nette diminution. Les correcteurs signalent, tout comme l'an passé, une amélioration de la qualité des copies tant en ce qui concerne la présentation générale des productions, la correction de l'expression française que la rigueur mathématique. La troisième partie, dite pédagogique, demeure pour une majorité de candidats la plus délicate à traiter et de fait la plus discriminante.

Un certain nombre de copies propose plusieurs réponses à une même question. Les correcteurs rappellent que, dans le cadre d'un énoncé qui ne le prévoit pas, les réponses multiples sont invalidées.

• 1^{ère} Partie

Cette première partie s'inspirait d'une situation concrète de la vie quotidienne : le propriétaire d'une maison souhaite construire un appentis afin d'y stocker son bois de chauffage. Il fait le choix de lui donner la forme d'un prisme droit dont la base est un trapèze rectangle.

L'exercice est composé de deux sous-parties :

- la première vise l'étude de la surface de la future construction et du volume utile de cette dernière,
- la seconde porte sur la réalisation de la dalle de béton (surface au sol).

Résultats de cette première partie, notée sur 13 points :

	Public externe	Public 3 ^o concours	Public 2 ^o concours interne	Privé externe	Privé 2 ^o concours interne
Copies corrigées	453	37	31	44	8
Copies ayant traité la 1 ^o partie	448	37	31	40	8
Copies en dessous de la moyenne	179	16	12	15	4
Copies au-dessus de la moyenne	269	21	19	20	4
Note minimum	0	0,75	3	1,50	2,75
Note maximum	13	13	13	13	9,25
Moyenne de la partie 1	9,65	8,36	9,56	8,97	6,13

Aucune difficulté majeure n'a été recensée par les correcteurs. A l'unanimité, cette partie 1 a même été qualifiée de très accessible.

Les principales notions et connaissances convoquées sont élémentaires :

- l'aire du rectangle,
- le théorème de Pythagore,
- l'expression d'une racine carrée
- la définition d'un prisme droit,
- des notions simples de trigonométrie (tangente, sinus et cosinus),
- les notions d'échelle et de proportionnalité
- les conversions et les unités de mesure,
- l'aire du trapèze (aire du triangle + aire du rectangle)
- le volume du prisme,
- le volume d'un parallélépipède rectangle,
- l'utilisation d'un pourcentage,
- l'identification de la représentation graphique d'une fonction (abscisse et ordonnée)
- la résolution d'une équation à une inconnue.
-

L'essentiel de la perte de points pour cette première partie a pour origine des erreurs basiques qui relèvent directement de la maîtrise du programme de l'école primaire : confusion entre périmètre et aire, erreurs de conversion, oubli voire erreur des arrondis.

Les correcteurs constatent qu'un nombre important de candidats a mobilisé correctement la formule d'aire du trapèze (sans par exemple avoir recours à l'addition de l'aire du triangle et de l'aire du rectangle) mais malheureusement ne parviennent pas à obtenir le résultat attendu. La question A.2.c portant sur la trigonométrie affiche également un nombre d'erreurs conséquent, les formules n'étant pas maîtrisées.

La question B.2.e. de la seconde sous-partie est la question qui a été la moins traitée par les candidats (Concours externe public environ 28% de non-réponse). La résolution d'une équation ou d'une inéquation est apparemment problématique pour un peu plus du quart des candidats.

• 2^{ème} Partie

La seconde partie présentait quatre exercices indépendants portant sur des notions fortes des programmes et souvent récurrentes dans cette partie du sujet.

Résultats de cette seconde partie, notée sur 13 points :

	Public externe	Public 3 ^o concours	Public 2 ^o concours interne	Privé externe	Privé 2 ^o concours interne
Copies corrigées	453	37	31	44	8
Copies ayant traité la 2 ^o partie	450	37	31	42	8
Copies en dessous de la moyenne	204	16	13	20	5
Copies au-dessus de la moyenne	246	21	18	22	3
Note minimum	0	0	0	0	1
Note maximum	13	13	12,50	12,50	7
Moyenne de la partie 2	8,27	6,99	7,60	7,06	4,16

➤ Exercice 1

A partir d'un programme donné issu du logiciel Scratch, le candidat devait :

- construire une figure (échelle 1cm = 1 pixel)
- déduire une figure après suppression d'une ligne du programme
- modifier le programme pour obtenir une figure précise : un octogone régulier.

	Public externe	Public 3 ^o concours	Public 2 ^o concours interne	Privé externe	Privé 2 ^o concours interne
Copies corrigées	453	37	31	44	8
Copies ayant traité l'exercice	360	23	15	26	2
Copies en dessous de la moyenne	143	11	6	14	1
Copies au-dessus de la moyenne	217	12	9	12	1

Pour la troisième année, le logiciel Scratch affiché dans les programmes de l'école primaire et du collège à l'occasion de l'initiation à la programmation, est prétexte à un exercice. Cette année encore, les correcteurs constatent le manque d'engagement d'un nombre important de candidats, sans doute dû à la méconnaissance par ces derniers de cet outil numérique. Pourtant les blocs, les rotations en degrés, l'unité des déplacements à effectuer, les boucles sont des éléments de l'algorithme facilement compréhensibles pour un néophyte logique.

➤ Exercice 2

Inspirée de la vie quotidienne, cet exercice faisait référence à l'utilisation d'un radar tronçon sur une portion de route. Cette situation donne l'occasion d'un travail mobilisant en outre les notions et la connaissance des pourcentages, vitesse, vitesse moyenne, coefficient multiplicateur, nombres sexagésimaux et la capacité à réaliser des conversions.

	Public externe	Public 3° concours	Public 2° concours interne	Privé externe	Privé 2° concours interne
Copies corrigées	453	37	31	44	8
Copies ayant traité l'exercice	443	37	30	41	8
Copies en dessous de la moyenne	178	16	12	21	3
Copies au-dessus de la moyenne	265	21	18	20	5

Cet exercice a été traité par la majorité des candidats. Les correcteurs remarquent une évolution positive de la maîtrise des notions de vitesse et de pourcentage. Les erreurs les plus récurrentes relèvent du calcul de durée et de son expression par un nombre décimal (transformation des nombres sexagésimaux en nombres décimaux : exemple d'erreur, entre 4 minutes et 11 secondes et 4,11 minutes...).

➤ Exercice 3

Il s'agissait d'identifier la matière d'un cube donné (fer ou nickel) à partir de sa masse, de la mesure de l'arête de ce cube ainsi que de la masse volumique du fer et du nickel :

	Public externe	Public 3° concours	Public 2° concours interne	Privé externe	Privé 2° concours interne
Copies corrigées	453	37	31	44	8
Copies ayant traité l'exercice	340	29	24	33	4
Copies en dessous de la moyenne	112	11	5	14	2
Copies au-dessus de la moyenne	228	18	19	19	2

Les candidats ont attesté de leur bonne connaissance de la règle de trois et du calcul du volume du cube. Les notes les plus faibles ont une nouvelle fois pour origine un manque de maîtrise évident des unités de mesure et des procédures de conversion (exemple d'erreur : $125 \text{ cm}^3 = 1,25 \text{ m}^3$).

➤ Exercice 4

La situation proposée abordait un des champs récurrents du CRPE : les probabilités. Cette année, la réflexion portait sur les membres d'un club d'aviron dont on étudie la répartition en fonction de l'âge.

	Public externe	Public 3° concours	Public 2° concours interne	Privé externe	Privé 2° concours interne
Copies corrigées	453	37	31	44	8
Copies ayant traité l'exercice	439	37	29	41	7
Copies en dessous de la moyenne	198	17	18	16	4
Copies au-dessus de la moyenne	241	20	11	25	3

Sans difficulté particulière, l'exercice convoquait la capacité des candidats à prélever des informations sur un diagramme et à investir des notions comme la médiane, les pourcentages, les probabilités élémentaires et la lecture d'un graphique simple.

Les erreurs ont majoritairement pour origine la confusion entre médiane et moyenne, l'absence de justification des réponses et les arrondis erronés.

• 3^{ème} Partie

La troisième partie proposait trois situations indépendantes. Cette partie davantage pédagogique atteste une nouvelle fois de la difficulté des candidats à analyser les productions des élèves, une difficulté récurrente, déjà signalée les années précédentes. Il s'agit d'une part d'un manque de méthodologie pour analyser les productions qui conduit très souvent les candidats à employer « un verbiage » important (la nature des productions des candidats relève davantage de la description que de l'analyse) et d'autre part un manque de connaissance des procédures utilisées par les élèves..

Résultats de cette troisième partie, notée sur 14 points :

	Public externe	Public 3° concours	Public 2° concours interne	Privé externe	Privé 2° concours interne
Copies corrigées	453	37	31	44	8
Copies ayant traité la 3° partie	443	37	31	44	8
Copies en dessous de la moyenne	210	21	13	21	5
Copies au-dessus de la moyenne	233	16	18	23	3
Note minimum	0	0,50	0	1,50	2,75
Note maximum	13	12,25	8,50	11,25	12
Moyenne de la partie 3	6,70	5,53	4,59	6,62	6

➤ Situation 1

Il s'agit d'une situation de proportionnalité proposée à des élèves de CM2 pour laquelle il est demandé d'identifier la notion principale et de justifier sa réponse, de citer trois procédures possibles pour un élève de CM2 et d'effectuer une modification de l'énoncé afin de contraindre l'élève à « passer par l'unité ».

Si la situation a été identifiée majoritairement comme une situation de proportionnalité, les candidats ont cependant éprouvé beaucoup de difficultés à justifier leur réponse. La notion de procédure semble peu maîtrisée. La modification de l'énoncé concernant le passage à l'unité est l'obstacle majeur pour les copies les plus faibles souvent focalisées sur le produit en croix.

➤ Situation 2

Dans une classe de CE2, l'enseignant a pour objectif de faire calculer avec des multiples de 25. Il mobilise le principe du jeu «le compte est bon ».

L'exercice reposait sur la mobilisation de compétences professionnelles récurrentes au CRPE : analyser des productions, identifier des faits numériques, modifier un exercice en fonction d'un nouvel objectif et mesurer l'intérêt de la situation dans le cadre des apprentissages définis par les programmes.

Extrait des résultats concernant les 453 copies corrigées du CRPE Public externe

Question 1		Question 2		Question 3		Question 4	
Ayant traité la question	Au-dessus de la moyenne	Ayant traité la question	Au-dessus de la moyenne	Ayant traité la question	Au-dessus de la moyenne	Ayant traité la question	Au-dessus de la moyenne
434	177	411	236	369	220	404	172

Il est évident que les questions 1 et 4 sont les plus échouées. La question 1 impliquait des capacités d'analyse. Les candidats se sont souvent contentés de décrire et de façon laborieuse. Ils sont restés davantage sur l'aspect calculatoire que sur l'étude des stratégies utilisées par les élèves. La notion de faits numériques n'est pas maîtrisée pour la majorité des candidats.

Pour cette épreuve, les documents ressources Eduscol relatifs au calcul demeurent des outils incontournables.

➤ Situation 3

La situation 3, tout comme la situation 2, portait sur un sujet d'actualité scolaire : le calcul en ligne, son intérêt dans l'enseignement du calcul et de la connaissance des nombres. Une fois encore, les candidats devaient expliciter les procédures des élèves, analyser les erreurs et proposer un étayage. Les correcteurs relèvent une difficulté importante pour les candidats à identifier clairement les procédures mises en œuvre par les élèves. La notion de calcul en ligne et les enjeux de son enseignement ne sont pas maîtrisés. Cette forme est souvent interprétée comme une opération posée en ligne par opposition à « l'opération en colonne ». Les réponses concernant l'étayage de Zoé portaient quasi exclusivement sur la réalisation de l'opération en colonne ou sur le recours au tableau de numération.

- **Conclusion et préconisations du jury :**

- assurer une lecture approfondie des énoncés et des consignes (point de vigilance : l'expression des unités),
- maîtriser le vocabulaire spécifique en référence soit aux notions mathématiques, soit à l'énoncé des tâches à exécuter,
- assurer sa capacité à justifier et démontrer en mathématique,
- vérifier la vraisemblance des résultats obtenus,
- prendre le temps de se représenter mentalement les situations évoquées,
- investir une méthodologie pour analyser les productions des élèves afin de gagner en pertinence et efficacité,
- rester attentif à la gestion du temps de l'épreuve et organiser davantage l'ordre de traitement des différentes questions du sujet afin d'éviter les non-réponses,
- assurer a minima une veille informationnelle dans le domaine des mathématiques « scolaires ».

- III -

Epreuves orales d'admission

« Les deux épreuves d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent avec eux ». Arrêté publié au J.O. le 27 avril 2013

1^{ère} épreuve orale (épreuve 3) :

Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

« Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique. »

« Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format compact Disc).

Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné, le cas échéant, d'un support numérique « compact Disc », dans un délai et selon les modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- Une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu.
- La description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- La présentation du dossier par le candidat (vingt minutes).
- Un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

Durée de l'épreuve : une heure.

Quelques repères statistiques pour le concours 2019

Moyenne pour le concours externe public 2019 : 38,91 / 60
Moyenne pour le concours externe privé 2019 : 36,38 / 60
Moyenne pour le concours interne public 2019 : 30,91/ 60

- **Le dossier**

La lecture des dossiers s'effectue sur trois jours, ce qui permet aux commissions de maîtriser le contenu du dossier et de préparer l'entretien.

Cette première attention est l'occasion de repérer les productions éventuelles qui ne relèveraient pas de l'initiative personnelle du candidat mais auraient été reprises avec plus ou moins de bonheur sur internet. Elle favorise également le repérage des dossiers bien construits, documentés, rigoureux et pour lesquels la réflexion du candidat se révèle être une réelle plus-value.

Le dossier, qui n'est pas noté en lui-même, constitue cependant le premier contact avec le candidat. Le fond et la forme doivent retenir toute l'attention : un bon nombre de dossiers, dont la structure est de plus en plus stéréotypée ne comportent aucune problématique, ni conclusion. La bibliographie est réduite à son stricte minimum et interroge sur le travail de documentation conduit en amont.

Une grande hétérogénéité dans la qualité de cette réflexion personnelle explique une grande amplitude dans les résultats.

Certains dossiers témoignent d'un travail effectué à la va-vite, truffé d'erreurs tant disciplinaires qu'orthographiques. D'autres montrent un réel travail et une réflexion approfondie.

La référence au socle commun devient systématique. Les candidats articulent leur séquence avec les programmes en vigueur de façon presque automatique.

Le champ disciplinaire retenu paraît aller de soi quand les candidats y ont réalisé leur cursus universitaire (histoire, géographie, sciences et technologie). Un niveau de connaissance équivalent à celui de fin de collège est attendu. Ceci peut prêter à confusion : il ne s'agit pas d'être expert mais de faire preuve cependant d'une maîtrise des éléments fondamentaux de la discipline choisie.

Les fondements scientifiques questionnés au cours de l'entretien sont parfois mal maîtrisés, flous, traduisant une connaissance trop approximative. Les exemples caricaturaux ne manquent pas, révélant une maîtrise partielle et voire erronée du sujet traité. Il est toujours très décevant de déceler des lacunes récurrentes sur des points relevant des fondements mêmes du sujet développé. Exemple : candidat incapable de définir les différences entre un circuit en série ou en dérivation, confusion des deux termes : lave et magma, ou ignorance réitérée des symboles de la république.

La démarche scientifique (investigation) est irrégulièrement maîtrisée ; son protocole a trop souvent été appliqué sans compréhension suffisante du sens et des enjeux. Chaque étape ne peut être justifiée par le candidat qui a fait sien un discours convenu qu'il n'a pas compris.

Quant aux repères culturels les plus communs, ils font défaut à nombre de candidats qui devront renforcer leurs connaissances pour inscrire leur enseignement futur dans les préconisations institutionnelles.

Le jury regrette que certains candidats ne précisent pas le niveau de classe concerné et que certaines propositions soient totalement inadaptées à un public élémentaire ou maternel. Chaque commission s'attache à engager les candidats ayant mal évalué le contexte, à proposer des ajustements pédagogiques au vu d'observations concrètes ; la qualité des propositions s'inscrit alors dans les éléments évalués lors de l'entretien.

S'agissant de la faisabilité des séances évoquées par les candidats, la dernière est systématiquement consacrée à l'évaluation, mais les objectifs sont parfois très éloignés de ce qui s'imposerait. Il importe de montrer au jury que le candidat mesure bien l'importance de ce temps d'apprentissage et qu'il saura l'articuler avec les éléments constitutifs des séances précédentes et des objectifs visés.

Recommandations

Il faut du temps pour élaborer, rédiger et relire son dossier. Il convient de s'attacher particulièrement à étudier sérieusement le sujet traité, à en connaître les dimensions, les extensions et les exploitations nécessaires pour en envisager une transposition didactique pertinente.

Les fondements scientifiques qui sont présentés seront explorés par les membres du jury et leur exactitude vérifiée. Les apports récents de la recherche ainsi que la maîtrise de l'évolution des connaissances sont attendus et seront valorisés.

Dans un bon dossier, un lexique spécifique est employé, la démarche peut être justifiée et les fondamentaux de la discipline guident la réflexion. Les sources sont listées ainsi que les lectures et les ouvrages consultés.

La proposition de séquence devra être organisée de façon claire, respectant le processus d'apprentissage, prenant appui sur la polyvalence du professeur des écoles, s'inscrivant dans un projet motivant, porteur de sens pour les élèves et bien articulé avec les programmes en vigueur. Le niveau choisi doit également être clairement mentionné. Les candidats ne peuvent pas compter sur une expérience professionnelle qui leur garantissait une qualité assurée de leurs propositions pédagogiques. Il faut cependant pouvoir prendre en compte les remarques des jurys et être capable de modifier, d'ajuster ces propositions au vu des remarques effectuées. On reste ainsi dans une dynamique de formation, réactivité qui sera appréciée dans le quotidien du métier.

- **La présentation**

Le temps dévolu de vingt minutes est généralement respecté. Trop de candidats persistent dans la récitation d'une présentation apprise par cœur. Cette démarche nuit bien évidemment à la qualité de l'ensemble et ne permet pas d'apprécier les compétences de communication de la personne observée.

Il est important de veiller à la qualité de son expression. Les examinateurs cherchent à repérer chez les candidats les bases déjà présentes des compétences attendues du futur enseignant.

Les commissions ont sanctionné les candidats qui ne peuvent pas justifier leurs choix, restant cantonnés à ce qui est déjà écrit dans le dossier, ne peuvent élargir leur réflexion, évoquer d'autres documents, reprendre la partie scientifique en la développant et en démontrant leur bonne maîtrise des notions abordées. Il ne s'agit pas de montrer un niveau relevant d'une fin de cycle universitaire sur le sujet choisi mais d'en maîtriser quand même les éléments importants ainsi que le lexique.

La présentation est un moment important de l'épreuve. Elle permet de mesurer la capacité du candidat à s'exprimer, à partager une pensée, une démarche, à exposer un raisonnement, à décrire son action pédagogique et à justifier ses choix. Il doit afficher un réel dynamisme, une envie de faire partager ses savoirs et d'intéresser un auditoire.

Elle peut également être un moment privilégié pour faire connaître au jury une nouvelle analyse des propositions qui ont pu évoluer depuis le dépôt du dossier et l'inviter à prendre ainsi connaissance d'une démarche modifiée plus ou moins profondément. Certains candidats ont pu ainsi valoriser un travail qui n'apparaissait pas dans leur dossier et convaincre le jury qu'ils possédaient finalement bien le sujet traité.

Recommandations

La présentation doit faire l'objet d'une préparation minutée mais surtout minutieuse. Sont sanctionnés tous les exposés récités, ou le candidat lit un diaporama qui reprend quasiment de façon littérale le contenu du dossier.

Le support numérique bien construit permet de structurer davantage les interventions en apportant des documents complémentaires. L'expérience montre toute l'importance de pouvoir prendre appui sur des documents, d'illustrer son propos par des annexes, de montrer ce qui a pu être réalisé en classe sur le sujet.

Le candidat se trouve dans une posture voisine de celle d'un enseignant. Il doit savoir présenter son intervention, en annoncer le plan, en rappeler l'intérêt et les objectifs, exposer clairement son propos. Il apprivoise l'espace et sait profiter du support numérique, le cas échéant, pour enrichir son exposé, matérialiser certaines propositions, partager une expérience, proposer un prolongement. La langue employée doit être précise, riche, variée, bien adaptée à la situation.

Les meilleurs candidats savent proposer un discours distancié, enrichi de synthèses et de documents complémentaires, sans répéter ce qui avait été déjà écrit, trouvant une juste articulation entre les contenus du dossier, le diaporama et l'exposé oral. Cet exercice permet de mesurer la pertinence de la posture du candidat, son aisance devant un public, la fluidité de son discours, la maîtrise qu'il possède de son sujet, l'analyse qu'il en effectue, l'originalité de son argumentation.

La présentation apparaît particulièrement riche lorsqu'elle offre un équilibre entre les parties scientifiques et pédagogiques. L'exposé à caractère disciplinaire ne doit être ni réduit ni négligé.

Le déroulement des séances doit également être clair et précis, prendre appui sur des connaissances didactiques et pédagogiques encore en devenir mais déjà mesurables et argumentées.

Les bons candidats maîtrisent les concepts disciplinaires dont ils savent proposer une définition et affichent une bonne culture générale. Ils appuient leur présentation sur un support personnalisé, reprenant les grandes lignes du dossier en y apportant une plus-value, enrichissent leurs propositions par des documents nouveaux et répondent aux questions du jury avec pertinence et réactivité.

Ils savent justifier leurs choix, les modifier si besoin, garder un regard critique sur leur travail, identifier les difficultés des élèves, trouver une conclusion, tout en affichant l'assurance personnelle requise.

On pourra conseiller également de mettre à part toutes les annexes, documents divers et points d'appui nécessaires à la séance afin de faciliter leur accès au jury. Le fait que ceux-ci soient le plus souvent inclus dans le diaporama lui-même nuit à la lisibilité de l'ensemble et à la compréhension de leur choix didactique.

- **Le support numérique**

La grande majorité des candidats a souhaité d'étayer son propos par un support numérique, point d'appui apprécié quand il n'est pas la copie conforme et du discours et du dossier. La clé USB fournie a donné cette année toute satisfaction. Elle a été rendue au candidat après l'entretien.

L'exploitation du diaporama numérique apparaît familière. Le contenu est en général adapté à l'exercice, fluide, concis et les candidats s'attachent à y présenter des documents complémentaires ou des illustrations bienvenues.

De nombreux candidats se sont montrés très à l'aise dans l'exploitation de ce support, pouvant compter sur une posture adaptée aux exigences d'une situation de communication, comme elle pourra être vécue en classe.

On peut regretter que ceux qui ont choisi de proposer un travail dans le domaine artistique ne puissent proposer au jury d'entendre un extrait de l'œuvre travaillée en classe ou une reproduction du document iconographique de référence.

Si le candidat n'a pas de support numérique, transmis avec le dossier, il ne peut prétendre exploiter aucune note personnelle au moment de l'épreuve. Les jurys, dans un souci d'équité, veillent à ce que tous les candidats bénéficient de conditions identiques.

Recommandations

Le support numérique ne doit pas être seulement support « prétexte ». Il n'est pas seulement un aide-mémoire mais doit apporter une réelle plus-value à l'ensemble, et constituer un étayage à la présentation, un complément pour illustrer les propos ou la séquence pédagogique. Il peut donner à voir des documents nouveaux, des travaux d'élèves, des traces écrites...

La forme choisie doit rester simple, ne pas être parasitée par des mises en forme spectaculaires mais inutiles, voire décalées ou perturbantes. La qualité visuelle, la clarté graphique en sont des points essentiels.

La correction orthographique doit faire l'objet d'une attention particulière.

- **L'entretien avec le jury**

Il a été préparé par le jury au terme de sa lecture des dossiers, mais subit généralement les modifications liées à la présentation par le candidat. Le temps dévolu à cet exercice permet à chacun de trouver les réponses au questionnement, autorise des échanges nourris et cohérents, favorise l'apport de précisions utiles.

La connaissance simultanée des différents dossiers permet aux commissions d'enrichir leur questionnement, d'exploiter des pistes similaires, d'alimenter les échanges en prenant appui sur des propositions voisines ou contraires, de trouver des éléments de comparaison et d'appréciation.

Dans le domaine pédagogique, les propositions des candidats sont d'un réalisme varié. Certains n'ont pas choisi de retenir le niveau de cycle où ils ont effectué leur stage, ne renforçant pas ainsi le degré de

faisabilité de leur séquence. Ils peinent à compter sur une connaissance suffisante du niveau et des capacités des élèves et leur proposition risque ainsi de manquer sérieusement de pragmatisme.

Il convient de garder une réelle faculté d'analyse de ce qui a pu être observé en classe et de pouvoir effectuer une critique argumentée et fondée de ces séances.

Recommandations

Le candidat doit pouvoir éclairer le jury sur la logique et la progressivité de ses actions, des étapes retenues, sur la nature et le rôle des traces écrites et sur les modalités d'évaluation prévues.

Les activités doivent rester en cohérence avec l'objectif de départ et ne revêtir ni un caractère trop récréatif, ni trop magistral. Les documents soumis aux élèves doivent leur être adaptés, tant dans la forme que dans le fond. On déplore que certains supports de recherche ou de synthèse utilisent un lexique trop savant, une organisation trop complexe, faisant appel à des compétences intellectuelles encore mal maîtrisées.

Lorsqu'un candidat passe cette même épreuve plusieurs années de suite, il doit éviter absolument de représenter exactement le même dossier, comptant sans doute sur l'effet du changement de jurys. Mais les faiblesses repérées l'année précédente sont également pointées par le jury de l'année en cours, quand les références ne sont pas obsolètes ou périmées. Le dossier doit réellement être travaillé avec rigueur et précision, quelles que soient les conditions dans lesquelles il a été réalisé.

Chacun est invité à retravailler les notions explorées, à compléter ses connaissances dans le domaine, à inscrire la conception de ses séances dans une réelle évolution.

• Remarques relatives aux options choisies

Les commissions cherchent à vérifier que le candidat maîtrise le sujet exposé et qu'il possède des notions fondamentales dans la discipline retenue. Le questionnement conduit au cours de l'entretien ne cherche jamais à mettre en difficulté le candidat dont il n'est pas exigé une expertise d'un niveau universitaire. Majoritairement, les candidats ont profité de leur temps en stage pour expérimenter la séquence proposée. Leur propos pourra cependant être nuancé ou avisé lors de la présentation ou au fil des questions des membres de la commission.

➤ Histoire

Concours externe public : 68 dossiers. Note moyenne : 36,95

Les candidats sont nombreux à choisir cette option. Les thèmes retenus sont souvent identiques : Louis XIV°la première guerre mondiale ou la structuration du temps au cycle 2.

Il est nécessaire de bien connaître les différentes périodes historiques et de montrer que l'on possède les éléments de repères exigés à la fin du collège.

Interrogeant sur des événements ou des personnages majeurs, les membres des jurys ont été parfois déçus devant le manque de connaissances ou de repères des candidats dont les dossiers pouvaient même laisser apparaître des erreurs.

L'histoire est davantage perçue comme discipline visant à l'acquisition de connaissances que comme une occasion de construire des compétences. En conséquence, les documents proposés sont denses, visant à appréhender la globalité d'une thématique, mais rarement accessibles à la compréhension d'élèves de l'école élémentaire. L'acquisition des compétences n'est pas toujours travaillée ni même évoquée. Elle demeure cependant fondamentale dans les programmes en vigueur.

La maîtrise du temps au cycle 2 demeure un sujet complexe qui exige une réelle connaissance des différentes dimensions de la notion de temps, tant historique que psychologique ou philosophique.

La majorité des candidats possède des acquis concernant les notions générales de pédagogie. La mise en œuvre concrète présente en revanche plus de difficultés. Chacun gagnerait à réfléchir aux obstacles que les

élèves peuvent rencontrer face à tout document. (Citer impérativement la source de chacun). La complexité de l'exploitation d'une vidéo est souvent sous-estimée, ainsi que la compréhension du vocabulaire de certains textes. Le rôle du maître n'est pas toujours ajusté aux activités retenues.

Les bons candidats peuvent effectuer une réelle transposition didactique des éléments scientifiques exposés. La trace écrite est souvent peu évoquée ou réduite au traditionnel résumé ou résumé à trous. Le candidat doit en définir des modalités plus riches, plus ambitieuses, exploitant des compétences dans le domaine de la langue française.

Quant à l'évaluation, comme les productions des élèves, elle demeure confidentielle. L'importance donnée aux échanges entre élèves (ou entre le maître et ses élèves) n'est que rarement exploitée ni même relevée. L'enseignement de l'oral, point fort des programmes actuels doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Le jury attend non seulement que le candidat témoigne de sa connaissance des événements et des faits, mais qu'il soit capable de repérer les véritables enjeux et les concepts sous-jacents. Il doit également être en mesure de définir les termes spécifiques qu'il emploie.

Les candidats ne doivent pas négliger les ressources bibliographiques en se contentant de consulter quelques notes, quelques manuels, faisant l'économie de la lecture de publications fondamentales sur leur sujet.

➤ Géographie

Concours externe public : 30 dossiers. Note moyenne : 41,19

Beaucoup moins fréquemment retenue que l'Histoire, la Géographie en reprend cependant les observations générales.

Une maîtrise inégale des fondements scientifiques a été repérée ainsi qu'un déficit d'exemples concrets et de documents iconographiques, rendant la géographie « hors sol ». L'exploitation des outils du géographe n'est pas systématique et fait ainsi souvent défaut. (Cartes, photographies, graphiques.)

Cependant, beaucoup de candidats proposent un nombre trop important de documents à étudier au cours d'une même séance. Ils mesurent mal le temps d'appropriation que cela représente pour un élève d'école élémentaire.

Il est indispensable de s'astreindre à mentionner la source de tout document présenté.

Les dispositifs retenus donnent peu de place à la dimension numérique et restent sur un format traditionnel.

La maîtrise de l'espace au cycle 2 n'est pas un sujet « économique ». La partie scientifique est souvent pauvre et lacunaire. Elle devra être étoffée et traitée en prenant appui sur différentes disciplines, affirmer une réelle connaissance de la notion d'espace, tant dans sa dimension géographique que psychologique ou philosophique.

➤ Enseignement moral et civique

Concours externe public : 17 dossiers. Note moyenne : 36,71

L'enseignement moral et civique n'offre pas un appui disciplinaire traditionnel et convoque d'autres compétences, conjugue plusieurs champs d'investigation, relève de la philosophie, de la sociologie, de l'histoire parfois, en y ajoutant quelques notions de droit.

La partie scientifique sera alors à construire, à organiser, à développer de façon plus spécifique. La définition des concepts et des termes présentés se doit d'être précise et bien maîtrisée. (Exemple : différences entre démocratie et république, entre valeurs et principes, émotions et sentiments...qu'est-ce que la censure, la laïcité, un principe, un stéréotype ?).

L'exposé des fondements scientifiques, souvent réduits à l'exploitation ou à l'illustration de la notion à l'étude, parfois trop historiques, ou trop « café du commerce », demande autant d'exigence que pour les autres disciplines.

Si certains candidats ne témoignent que d'une connaissance très superficielle du sujet, d'autres ont su en explorer les différentes dimensions. Leur exposé est alors de qualité, privilégiant le développement de capacités et d'attitudes, essentielles dans ce domaine. Les meilleurs d'entre eux peuvent inscrire leur action dans une perspective de cycle, voire dans le cadre de la progression des élèves à l'école primaire.

Les circulaires dédiées à cet enseignement, les programmes et les propositions de certains manuels scolaires ainsi que les nombreuses communications d'experts constitueront des points d'appui nécessaires à la réflexion du candidat. La dimension transversale de cet enseignement doit être soulignée et largement explorée. Elle n'est pas suffisamment exploitée.

L'exploitation de situations de classe ou de la vie de l'élève reste une modalité d'apprentissage privilégiée. Il s'agit par exemple de « faire vivre » les valeurs républicaines et de ne pas seulement les transmettre. Cependant cette mise en situation active n'est pas souvent évoquée. Peu de candidat identifient clairement le rôle de l'enseignant dans les situations pédagogiques proposées. On peut s'interroger sur cette certitude exprimée par plusieurs candidats. « Il suffit de bien expliquer aux élèves pour qu'ils comprennent ». La définition « enseignement moral et civique » est même fréquemment remplacée par « éducation morale et civique ».

L'évaluation des apprentissages reste cependant difficile à mettre en œuvre. Ses modalités doivent être variées et prendre appui principalement sur des observations en activité. La relation avec le Parcours citoyen n'est que très rarement évoquée, quand ce dernier est connu par les candidats dont plusieurs en ignoraient jusqu'à l'existence.

➤ Les disciplines artistiques

Les disciplines artistiques ne doivent en aucun cas être choisies par défaut. Les commissions soulignent dans leur unanimité le manque de culture générale observé chez nombre de candidats. Certains d'entre eux sont incapables de mentionner le nom de sculpteurs, d'œuvres picturales ou musicales, de musiciens ou de ballets célèbres.

C'est dans ce domaine que la plus grande hétérogénéité a été repérée. On a la chance d'entendre des candidats brillants et d'autres plus malheureux, pour lesquels le jury s'interroge sincèrement sur la pertinence de leur choix. Cette pauvreté affichée questionne sur les capacités des candidats à prendre en charge l'enseignement des disciplines artistiques dans les classes.

Le dossier doit posséder un caractère personnel, valoriser les connaissances culturelles du candidat dans les divers champs artistiques au sein d'un propos argumenté et rigoureusement documenté. On attend plus particulièrement une présentation soignée, esthétique, avec l'insertion de quelques reproductions d'œuvres.

➤ Histoire des arts

Concours externe public : 4 dossiers. Note moyenne : 42

Très peu de candidats ont choisi l'histoire des arts. La diversité des thèmes choisis a été appréciée. Dans l'ensemble, les candidats connaissent bien le domaine sur lequel porte le dossier. Mais plusieurs d'entre eux peinent à élargir la discussion à d'autres œuvres, voire à des œuvres d'un autre champ artistique articulées avec le thème retenu.

L'enseignement de l'histoire des arts exige que cette notion soit bien connue, bien maîtrisée. Il ne s'agit pas d'une discipline particulière, mais d'une démarche pédagogique bien précise. Il convient de bien centrer le sujet dossier sur une problématique rigoureusement articulée avec les exigences de cet enseignement qui, s'il n'est pas une discipline, doit convoquer la polyvalence de l'enseignant.

Le plus souvent, les pistes sont précises, directement réalisables en classe et présentées comme telles. La dimension interdisciplinaire reste cependant peu ou mal exploitée. Les mises en œuvre proposées ne sont pas toujours concrètes et demeurent mal adaptées au public des enfants de l'école primaire.

Les documents de référence des programmes et de nombreuses ressources en ligne pourront éclairer les candidats sur ce sujet et étayer leurs choix.

Si le PEAC apparaît dans quasiment tous les dossiers et figure dans les présentations et les entretiens, la mise en place d'un « cahier d'histoire des arts » revient également fréquemment dans les propositions.

➤ Education musicale

Concours externe public : 16 dossiers. Note moyenne : 41,36

On notera une grande diversité dans les thèmes choisis. La plupart des dossiers concerne l'école élémentaire, principalement le cycle 3. Leur qualité est particulièrement hétérogène. Il est permis de s'interroger sur le sérieux de la préparation à laquelle auraient dû s'astreindre certains candidats.

L'exploitation du support numérique s'avère là aussi d'une réelle pertinence. On doit donner à entendre.

Les candidats qui exposent une pratique musicale personnelle et prennent appui sur un instrument familier sont valorisés. Le jury s'attache cependant à apprécier la rigueur de leur interprétation.

Si la majorité des candidats connaît bien le domaine sur lequel porte le dossier, un bon nombre d'entre eux peine à élargir la discussion à d'autres œuvres, voire à des œuvres en résonance avec le thème retenu, mais appartenant à d'autres champs artistiques (arts visuels, histoire des arts). Le lien avec la maîtrise de la langue française (travail sur les paroles des chansons) n'est pas ou peu exploité.

Le jury apprécie les candidats qui possèdent une réelle culture personnelle. Cependant, cette expertise ne doit pas nuire au repérage des obstacles que peuvent rencontrer les élèves au cours des activités proposées.

La pratique personnelle n'est cependant pas suffisante pour se présenter à cette option. Peu de candidats se définissent d'ailleurs comme musicien.

L'écoute musicale reste un moment riche d'émotions mais constitue également un support d'apprentissage avec un objectif précis, exploitant des écoutes multiples et répondant à des consignes rendant actifs les élèves.

Le bon candidat doit être capable d'investir le versant pédagogique. Les pistes doivent être réalistes et adaptées au contexte des classes élémentaires ou maternelles.

La créativité des élèves doit être fortement privilégiée. Elle n'est pas toujours suffisamment développée dans les propositions pédagogiques décrites.

➤ **Arts visuels**

Concours externe public : 17 dossiers. Note moyenne : 41,06

Les prestations sont de facture très variée et rendent sans doute compte d'un écart sensible de connaissances culturelles chez les candidats. La qualité de plusieurs d'entre elles doit être soulignée ainsi que la pertinence du support numérique dont l'exploitation judicieuse apporte alors une réelle plus-value. Quelques dossiers mal construits, sans introduction ni conclusion, affichent cependant une réelle désinvolture, les candidats ne pouvant apporter que peu d'ajustements pédagogiques malgré les sollicitations du jury,

La formation universitaire dans le domaine n'est pas le seul atout d'un candidat qui doit savoir et pouvoir effectuer le transfert de ses connaissances en direction des élèves du premier degré. Certains candidats semblent ne pas avoir pris la mesure de cette transposition didactique et peinent à appréhender le contexte d'une classe.

Il convient également de faire référence aux contextes historiques et géographiques dans lesquels s'inscrivent les artistes évoqués. Les candidats doivent argumenter leurs réponses, être capables de faire des liens en prenant appui sur quelques notions élémentaires d'histoire de l'art. On attend quelques connaissances générales sans prétendre à une expertise de spécialiste.

Peu de candidats utilisent la démarche de création comme support à la construction de leur séquence, qui se résume alors à une suite d'activités plastiques.

Un bon dossier est documenté, illustré, montre une bonne connaissance du ou des sujets abordés, propose des activités cohérentes, inscrites dans les préconisations des programmes, conjuguant à la fois connaissances, pratique et rencontres artistiques et maîtrise progressive des compétences requises.

➤ **Sciences et technologie**

Concours externe public : 122 dossiers- note moyenne : 39,02

Un grand nombre de dossiers a été présenté, dont la qualité est généralement bonne, malgré quelques sujets particulièrement mal traités ou même victimes de contre sens.

Les fondements scientifiques font l'objet par les candidats sérieux d'une investigation rigoureuse, première qualité observée. Toute notion, tout concept, tout élément lexical, s'il est employé dans le dossier, doit pouvoir être expliqué.

L'évaluation et la différenciation restent, pour beaucoup, seulement des mots convenus, des étapes requises mais totalement isolées d'une mise en œuvre efficace.

Les candidats les plus experts repèrent les obstacles qui pourraient surgir devant les élèves et la transposition didactique est soignée.

On attend du candidat qu'il maîtrise réellement les notions scientifiques abordées, tant en ce qui concerne la notion que le lexique qui lui est attaché et qu'il sache identifier et développer les concepts les plus fondamentaux.

La démarche d'investigation est fréquemment évoquée mais pas toujours bien comprise et bien utilisée. Il est nécessaire que le candidat en connaisse les étapes ainsi que les fondements et sa réelle plus-value pour les élèves.

- **Remarques relatives aux cycles choisis**

Les séquences décrites s'adressent à tous les cycles de l'école élémentaire. L'école maternelle et le cycle 2 pourraient apparaître plus favorables à qui ne maîtriserait pas les éléments notionnels requis dans la discipline retenue (structuration du temps, de l'espace...).

Il convient de rappeler qu'il n'en est rien.

Une connaissance didactique solide dans les différents domaines d'activités de l'école maternelle est attendue ainsi que dans celle des concepts et notions, démarches et méthodes dédiées.

Proposer d'exploiter la polyvalence de l'enseignant du premier degré est un atout déterminant pour inscrire les jeunes élèves dans des apprentissages structurés tout en développant leurs potentialités tant cognitives que motrices, sensibles que sociales.

Le candidat doit là aussi connaître les objectifs à atteindre pour un niveau donné, se conformer aux préconisations des programmes, du socle commun, raisonner en termes de compétences, prendre en compte les fondements de la psychologie de l'enfant, les processus d'apprentissage des élèves et les obstacles possibles à ces processus.

Les candidats les plus performants ont su mettre à profit les résultats de la recherche relative au développement de l'enfant et à la classe pour étayer leur argumentation (apport des neurosciences par exemple).

2^{ème} épreuve orale (épreuve 4) : Entretiens à partir d'un dossier

**(documents fournis par le jury
Dans les domaines de l'EPS
Et du système éducatif français)**

L'épreuve comporte deux parties. La première permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé et à l'école primaire.

La seconde partie vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que comme futur professeur des écoles au sein d'une communauté éducative.

Observations générales :

Durée de la préparation : 3 heures (pour l'ensemble des deux parties).

Durée totale de l'épreuve : 1 heure 15.

1^{ère} partie (enseignement de l'EPS, notée sur 40 points).

Durée de l'exposé : maximum 10 minutes, durée de l'entretien : 20 minutes.

2^{ème} partie (connaissance du système éducatif noté sur 20 points) : maximum 15 min à partir du dossier fourni par le jury, durée de l'entretien (noté sur 40 points) : 30 min.

L'épreuve revêt un format satisfaisant, tant sur les modalités d'organisation que sur sa pertinence quant à révéler les qualités attendues des candidats.

Le temps dévolu aux différents entretiens permet de mieux cerner le candidat et laisse toute latitude pour renforcer le questionnement si besoin.

1. L'épreuve d'EPS

• Informations sur les sujets :

Les activités physiques, sportives et artistiques (APSA) retenues en 2019 sont les mêmes que les années précédentes. Les candidats ont pu prendre connaissance de ce choix dans la note relative au CRPE accessible sur le site de l'académie de Besançon depuis le mois de décembre 2018.

Familles d'activités retenues dans l'académie :

les activités athlétiques (lancer, course, saut)
les jeux (traditionnels, collectifs avec ou sans ballon, pré-sportifs, de lutte, de combat)
la danse et les jeux dansés
les activités aquatiques

Chaque sujet concernant les élèves de maternelle fait explicitement référence à l'un des 4 objectifs du domaine « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique au cycle 1 » :

- Agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets
- Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variées
- Communiquer avec les autres au travers d'actions à visée expressive ou artistique
- Collaborer, coopérer, s'opposer

Chaque sujet concernant les élèves des cycles 2 et 3 fait explicitement référence à l'un des 4 champs d'apprentissage des programmes d'enseignement :

- Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée
- Adapter ses déplacements à des environnements variés

- S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique
- Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel

Pour chaque jour d'épreuve, deux sujets sont tirés au sort. Pour l'ensemble des concours publics (externe et second concours) et privés confondus, 25 sujets sont soumis aux candidats.

Les sujets sont de deux types différents : il s'agit soit de présenter une ou plusieurs situations d'apprentissage, soit de présenter une progression.

Les sujets sont conçus de manière équilibrée entre les 4 grandes familles d'activités, les 3 cycles et les 2 types de sujets.

Nombre de sujets pour chacune des grandes familles d'activités :

Sujets relatifs aux activités aquatiques	6
Sujets relatifs aux activités athlétiques	7
Sujets relatifs aux jeux	6
Sujets relatifs aux danses et jeux dansés	6

Répartition des sujets selon le cycle :

Sujets relatifs à l'école maternelle :	8
Sujets relatifs au cycle 2 :	8
Sujets relatifs au cycle 3 :	10

Répartition des sujets selon leur type :

Sujets relatifs à une ou plusieurs situations d'apprentissage :	14
Sujets relatifs aux progressions d'apprentissage :	13

- **L'exposé :**

Cette année encore les candidats ont un très bon niveau de connaissance des programmes et des APSA retenues même si ces connaissances restent encore très théoriques.

Ils ont très sérieusement préparé l'épreuve et en connaissent parfaitement les modalités.

Le temps dont ils disposent pour présenter le fruit de leur réflexion est respecté, la totalité des 10 minutes prévues pour l'exposé est utilisée par la grande majorité des candidats.

Les exposés sont en général bien structurés et l'introduction permet aux candidats de montrer les connaissances qu'ils ont des textes de référence, des finalités de l'EPS et des attendus de fin de cycle en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. L'activité support y était également décrite.

L'introduction annonce le plus souvent le plan développé par la suite. Certains candidats font le lien avec l'éducation à la santé ou avec d'autres domaines d'enseignement. Les meilleurs candidats présentent une problématique en rapport avec l'intitulé du sujet.

Le corps de l'exposé présente les mises en œuvres pédagogiques choisies, dans une logique de séance, de séquence voire de programmation. Les situations décrites correspondent généralement aux enjeux de l'activité mais manquent parfois de réalisme au regard de l'organisation matérielle ou des capacités des élèves. Les rôles sociaux incarnés par les élèves lors des séances sont très souvent mis en avant par les candidats. Le rôle d'observateur est régulièrement cité mais les critères d'observation sont peu construits.

Les exposés se terminent par une brève conclusion reprenant les principaux éléments du développement. De portée souvent très générale, elle évoque parfois les liens possibles entre l'EPS et les autres disciplines ou encore, pour ceux qui ne le font pas en introduction, le rôle de l'EPS dans l'éducation à la santé.

Beaucoup de candidats éprouvent des difficultés à construire un lien cohérent entre les différentes situations présentées et à inscrire ces situations dans une démarche de progressivité.

La plupart des candidats conçoivent des situations permettant l'évaluation des élèves mais les enjeux d'apprentissage restent mal définis.

Les modalités de différenciation pédagogique sont plus présentes que les années passées. La plupart des candidats connaissent bien les variables sur lesquelles il est possible de jouer, mais ne les utilisent pas systématiquement pour faire évoluer leurs propositions.

De nombreux candidats utilisent des schémas qu'ils présentent aux membres du jury, ce qui permet une meilleure compréhension de l'organisation des situations envisagées.

- **L'entretien :**

Durant les 20 minutes d'entretien, le jury attend des candidats qu'ils puissent justifier leurs choix et donner des précisions sur les points qui ne peuvent pas être suffisamment développés durant l'exposé.

L'entretien permet de juger les capacités de réflexion des candidats. Il est plus discriminant que l'exposé qui a été préparé avant l'épreuve et qui parfois est lu par le candidat.

Le niveau de réflexion et de bon sens, la prise de distance par rapport au discours tenu durant l'exposé ou la capacité à rebondir sur les propos des interrogateurs sont très variables d'un candidat à l'autre.

S'ils ne l'ont pas évoqué durant leur exposé, les candidats sont le plus souvent interrogés sur :

- Les modalités d'évaluation et de différenciation
- L'inscription de leurs propositions dans une logique de parcours de l'élève ou une logique de cycle d'activité
- La place de l'EPS dans l'éducation à la santé
- La sécurité des élèves dans l'organisation pédagogique proposée.

Les meilleurs candidats sont en capacité de préciser et de faire évoluer leur proposition pédagogique au cours de l'entretien.

- **Remarques et conseils :**

Il est attendu des candidats :

- Qu'ils aient réfléchi aux enjeux de l'EPS à l'école primaire et au parcours éducatif de santé.
- Qu'ils soient en mesure de mobiliser des connaissances relatives aux programmes, au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et à la réglementation.
- Qu'ils connaissent les capacités des élèves en fonction de leur développement moteur cognitif et affectif.
- Qu'ils soient en capacité de concevoir des mises en œuvre pédagogiques réalistes, évolutives et adaptées aux capacités des élèves.
- Qu'ils prennent en compte la sécurité des élèves participant à l'activité.
- Qu'ils connaissent les enjeux liés à la construction du concept d'espace et de temps chez les élèves de cycle 1 et cycle 2.
- Qu'ils dégagent un point de vue personnel à partir de connaissances pédagogiques et didactiques sur l'enseignement de l'EPS à l'école primaire.

Les candidats ne doivent pas hésiter à s'appuyer sur leur propre expérience, même modeste, sous réserve de l'avoir bien analysée.

Ils sont invités à bien s'approprier les ressources institutionnelles disponibles, notamment sur Eduscol.

- **Quelques exemples de sujets :**

- Avec votre classe de CE2, vous souhaitez mettre en place un module d'enseignement en danse. Quelles situations d'apprentissage proposeriez-vous pour aider tous vos élèves à transformer des gestes quotidiens en une gestuelle poétique ?

- Lors d'un jeu collectif en moyenne section, vous constatez que vos élèves jouent les uns à côté des autres mais pas les uns avec les autres. Vous proposerez une progression de jeux collectifs sans ballon pour permettre à vos élèves de développer des compétences de coopération.
- Dans les activités aquatiques, quelles situations d'apprentissage visant l'enchaînement d'actions proposeriez-vous à vos élèves de CM en vue de la validation de l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN) ?
- Dans le cadre des activités athlétiques, quelles situations d'apprentissage proposeriez-vous à vos élèves de CP pour améliorer leur efficacité en saut ?

2. Connaissance du système éducatif

L'épreuve est aujourd'hui bien appréhendée par les candidats qui perçoivent dans l'ensemble mieux les enjeux et les attendus. Elle demeure une séquence essentielle du recrutement puisqu'en raison de son coefficient elle contribue de façon importante au classement des candidats.

Les compétences sollicitées pour répondre aux exigences et à l'ambition du recrutement des enseignants demandent de la part des admissibles une préparation approfondie et rigoureuse qui doit débiter dès l'inscription au concours. Attendre la proclamation de l'admissibilité pour préparer cette épreuve n'est pas une bonne stratégie. Comme signalé les années précédentes, il ne s'agit pas d'un simple contrôle de connaissances en cours de formation, comme certains candidats semblent le penser. Il s'agit bien de se préparer à un concours et non à une simple étape universitaire. Il convient de différencier la réussite au master 1 et l'admission au CRPE.

Les sujets élaborés dans l'académie visent à valoriser chez les candidats le parcours antérieur, l'appétence pour la culture au sens large comme au sens plus singulier de l'espace scolaire, la prise en considération de la diversité des publics accueillis, mais aussi leur prestance, leur oralité. Ils doivent aussi révéler leur capacité à parfaire la connaissance de leur environnement professionnel futur. Ambitionner un emploi de professeur des écoles exige de connaître l'institution et son fonctionnement, ses valeurs et les principes qui les soutiennent. Les prétendants à la fonction d'enseignant ne peuvent se soustraire à une « curiosité » de bon aloi, qui doit les conduire à s'intéresser aux réussites et aux difficultés de notre système éducatif ainsi qu'aux exigences de l'État, leur employeur potentiel. Plusieurs candidats interrogés sur « l'état du système éducatif » (atouts et faiblesses de l'école française) se trouvent désemparés lorsqu'on les invite à approfondir la question des inégalités ou du décrochage scolaire. Il convient ici de rappeler que si l'école se mobilise pour lutter contre les inégalités, c'est que ces dernières existent et que le nier obère la recherche d'une réponse appropriée.

Si cette épreuve s'inscrit parfaitement dans le cadre de la loi de refondation de l'école – ce que de plusieurs candidats rappellent –, cette assise institutionnelle ne peut constituer l'unique référence. La construction morphosyntaxique du mot « Refondation » devrait conduire les candidats à s'interroger sur les fondations premières et sur ce que cela a encore d'actualité dans notre institution. Si la mise en œuvre des cycles, le continuum école/collège, la prise en charge de la difficulté scolaire ou bien encore la prévention de l'illettrisme ont été repensés dans le cadre de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013, l'émergence de ces préoccupations est bien antérieure à la refondation. La connaissance de l'histoire de l'école au cours du XXème et XXIème siècle apparaît comme un avantage certain.

La commission d'élaboration des sujets s'est astreinte à produire des dossiers qui prennent appui sur l'évolution relativement récente du système éducatif français. À ce titre, la connaissance de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République est indispensable. Cette connaissance est utilement complétée par la lecture de documents officiels produits par le ministère ainsi que par la fréquentation du site EDUSCOL.

La commission s'est interdit toute référence à des circulaires postérieures à février 2019 pour éviter aux candidats de « miser » sur une actualité trop immédiate.

Les corpus proposés varient entre trois et cinq textes dont le volume total ne dépasse pas cinq pages, hors pages de présentation. Pour une égalité de traitement entre les candidats, les sujets ont été élaborés à partir de quelques invariants : textes législatifs et réglementaires (lois, décrets) ou de cadrage (circulaires), rapports de l'Inspection générale, auxquels ont été associés des extraits d'articles issus de la recherche dans le domaine des sciences de l'éducation, publiés dans des revues ou des sites connus et reconnus par la communauté éducative (*Cahiers pédagogiques, AFAE, IFE,...*) ainsi que des documents en usage dans les écoles.

Depuis deux ans, les candidats ne sont plus invités à répondre à des questions mais à formuler une problématique, compétence qui peut légitimement être attendue pour des étudiants titulaires d'un master 1. Si le niveau attendu de cette problématisation ne relève pas d'une ambition démesurée, les membres des commissions sont cependant fondés à attendre une compréhension globale de la thématique. Le jury souhaite attirer l'attention des futurs candidats sur l'intérêt que présente une problématisation pertinente et bien formulée. Elle invite les membres de la commission à entrer dans le raisonnement du candidat. Parfois de qualité médiocre, voire inexistante, la problématique demanderait à être mieux formulée. Cette nouvelle approche de l'appropriation des sujets a permis à certains de montrer leur aptitude à mettre les textes en perspective et à dégager un questionnement pertinent. D'autres se sont enfermés dans une proposition trop ténue qui n'embrassait pas la dynamique du corpus. Un angle trop étroit ne permet pas de développer des arguments suffisants pour répondre à la thématique.

Lorsque la problématisation est de belle teneur, le propos est plus construit, la thématique mieux appréhendée, la pensée plus fluide. On apprécie également la présence plus soutenue d'un plan – malheureusement parfois non suivi dans le développement - et d'une conclusion. Une présentation trop linéaire des textes les isole et ne permet pas de les mettre en relation les uns avec les autres. C'est la mise en perspective des différents points de vue proposés par les auteurs des textes qui facilite la présentation et valorise la pensée du futur enseignant. La volonté de l'orateur de fluidifier son propos par des connecteurs appropriés et l'annonce d'un plan structuré sont des atouts que le jury apprécie. Il ne s'agit pas, lors de la présentation des textes, de se limiter à mentionner les sources mais de les situer dans leur contexte de production. Il importe par exemple, s'il s'agit d'une circulaire, de la présenter comme un cadre de référence institutionnel, ou, s'il s'agit de l'interview d'un chercheur, de préciser l'orientation de l'auteur. Certains documents authentiques présentés dans les corpus méritent d'être abordés avec prudence, parfois avec esprit critique. Pour la plupart des sujets, une problématisation était relativement aisée à dégager. Les candidats qui ont fait cet effort ont su mieux analyser les différents textes et articuler leurs réponses autour du questionnement qu'ils ont élaboré.

Quelques candidats structurent leurs propos uniquement à partir de la problématique, mais nombreux sont ceux qui présentent les textes de manière trop laconique (simple lecture de la référence). Si un simple inventaire des textes ne présente que peu d'intérêt, situer leur contexte de production, préciser leur visée révèle des connaissances sur le fonctionnement des institutions. Différencier un texte législatif qui s'applique à tous d'un texte réflexif qui permet de mettre en perspective est une compétence attendue. Les postulants les plus brillants sont capables de problématiser dès l'introduction les tenants et les aboutissants du sujet.

Une fois la problématique présentée, il est attendu du candidat une recherche exhaustive de l'information, une hiérarchisation et une mise en relation, voire en perspective, des éléments contenus dans le corpus. Cela demande de faire preuve de discernement et de savoir hiérarchiser entre les textes officiels et les extraits d'articles. Cet attendu étant facilement accessible, le jury est particulièrement attentif à la qualité de la restitution qui révèle les aptitudes du candidat à énoncer des propos construits et fluides.

La problématisation nécessite de la part du candidat une mise en réflexion qui lui permette de mettre en valeur ses connaissances et son appréhension du questionnement induit par le sujet. Les meilleurs candidats font preuve d'une belle intelligence quant à la mise en perspective des dispositifs et des objectifs qu'ils poursuivent. Il ne s'agit pas pour le candidat de réciter une leçon mais de montrer sa réelle volonté de s'engager dans un processus d'appropriation des enjeux du système. À ce stade de leur formation, les savoirs ne sont pas stabilisés mais servent de support à une réflexion qui, pour de nombreux candidats, apparaît déjà très solide. Recruter des enseignants pour le XXI^{ème} siècle demande de l'audace et une remise en cause des certitudes. L'institution ne pouvant se satisfaire d'une simple reproduction de ses

pratiques, elle invite les candidats à questionner les habitudes voire les habitus qui n'ont pas permis de combattre les inégalités de notre système.

Les thématiques proposées permettent aux candidats de valoriser leur expérience et de faire valoir leur esprit critique. Elles les invitent également à révéler les convictions nécessaires à tout engagement professionnel. Il convient cependant de les mettre en garde contre une restitution trop narrative de leur expérience. Par exemple, affirmer que « le redoublement de l'élève x dans une classe de CE2 lui a été bénéfique, et qu'à ce titre le redoublement est la meilleure réponse, voire l'unique réponse à la diversité des élèves » révèle un manque certain de discernement. Quelques propos souffrent d'une forme « d'apophénie » qui attribue un sens particulier à une observation réalisée en classe.

Comme lors des précédentes sessions, la fragilité de certains exposés et surtout leur manque de « hauteur » lors des conclusions peuvent laisser penser que l'intérêt de cette phase essentielle de toute présentation n'est pas appréhendé par les étudiants. Cette remarque, déjà énoncée dans les rapports de jury des années précédentes, n'a trouvé que peu d'écho dans les prestations des candidats depuis plusieurs années. Le jury le déplore. Peu de candidats achèvent leur présentation par une question ouverte, prospective qui permet d'orienter et d'approfondir le questionnement par les membres des commissions. Il s'agit bien d'un atout pour le candidat qui peut se préparer alors aux premières questions du jury.

Si quelques candidats seulement utilisent la totalité du temps proposé pour répondre, dans leur exposé, aux questions soulevées par le sujet, cette première phase de la présentation s'est indéniablement améliorée. La partie interactive avec le jury, d'une durée d'une demi-heure, permet d'engager un véritable questionnement, qui vise à valoriser les premières expériences des candidats ainsi que leur réflexion. Pour la plupart des candidats, cette partie vient confirmer la qualité de la présentation et la précision des réponses. Il convient une nouvelle fois de souligner que la réussite à cette épreuve n'est plus assurée par la simple restitution de connaissances livresques mais par l'appréhension et la compréhension des enjeux du système éducatif dans un contexte mondialisé et par la proposition de mises en œuvre réflexives. Un feedback ou une rétroaction des dispositifs est parfois attendu (redoublement versus fluidité des parcours).

Une vigilance réelle est observée quant au registre de langue, ce qui rend d'autant plus désavantageuses les prestations des candidats qui ne font pas cet effort. Rappelons que le métier d'enseignant sollicite beaucoup l'oral comme pratique de référence, compétences prédictives de réussite scolaire. Les membres des commissions apprécient les candidats qui font preuve d'enthousiasme, de convictions et de réalisme et sont capables de se projeter dans leur future action d'enseignant. Sont valorisés les candidats qui réfléchissent, raisonnent, argumentent et ont compris qu'il n'y a pas de réponse-type mais une attente de prise de position en lien avec des connaissances.

La volonté de tendre vers une école plus égalitaire, l'apprentissage de l'altérité, ainsi que la prise en considération de la diversité du public accueilli, présents dans la très grande majorité des sujets, permettaient à l'ensemble des candidats de faire valoir leur compréhension des enjeux du système éducatif au-delà du dispositif mentionné dans le sujet et de convoquer valeurs et principes de notre République dans la réponse au questionnement.

Le jury souhaite également mettre en garde les futurs candidats sur l'évolution possible des sujets de cette épreuve. En effet, si les grands principes institutionnels demeurent d'actualité, de nouvelles priorités se font jour. L'ensemble des compétences du professeur des écoles pouvant être parcourues dans cette épreuve, des thèmes comme « l'apprentissage de la lecture » ou « la place de l'oral dans l'enseignement », dont l'introduction était annoncée dans les rapports de jury précédents, ont été renouvelés cette année. L'appréhension des thématiques relatives aux fondamentaux demeurent difficiles pour certains candidats. Faire l'impasse sur la didactique de la lecture ou la place de l'oral à l'école maternelle peut se révéler dramatique. Il convient également de préciser, comme les années précédentes, aux prochains candidats de ne pas se limiter aux thèmes proposés cette année ou les années précédentes.

Sujets proposés – session juin 2019. Connaissance du système éducatif
Voir pages suivantes.

Le candidat fournira un exposé à partir de ce dossier.

Ce sujet contient 6 pages dont celle-ci numérotées de 1 sur 6 à 6 sur 6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, en demander un autre exemplaire au chef de salle.

Exposé : 15 minutes – Entretien : 30 minutes

Question à traiter par le candidat :

En vous appuyant sur les textes de corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du système éducatif.

Etude d'une situation professionnelle

Les Langues vivantes

Documents constituant ce dossier :

Document A : Extrait BO n°11 du 26 novembre 2015, Programme du cycle des apprentissages fondamentaux.

Document B : Extrait des Cahiers Pédagogiques, n°534 Janvier 2017, « Transversalités », Daniel Coste, professeur émérite ENS de Lyon et ADEB (Association pour le développement de l'enseignement bi/plurilingue).

Document C : « Le Français dans le monde », novembre-décembre 2003, n°33 :

Pour un apprentissage précoce des langues, Dominique Groux.

Etude d'une situation professionnelle :

Pourquoi enseigner l'oral ?

Documents constituant ce dossier :

Document A : Extrait programmes Cycle 3, Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015

Document B : Extrait des Cahiers pédagogiques n°538 juin 2017, Les défis de l'oral, Dominique Bucheton, professeur honoraire en sciences du langage et sciences de l'éducation.

Document C : Et si l'oral pouvait permettre de réduire les inégalités ? Elisabeth Bautier Circeft Escol, Université Paris 8 Saint Denis, France

Etude d'une situation professionnelle :

Les Langues vivantes

Documents constituant ce dossier :

Document A : Extrait BO n°11 du 26 novembre 2015, Programme du cycle des apprentissages fondamentaux.

Document B : Extrait des Cahiers Pédagogiques, n°534 Janvier 2017, « Transversalités », Daniel Coste, professeur émérite ENS de Lyon et ADEB (Association pour le développement de l'enseignement bi/plurilingue).

Document C : « Le Français dans le monde », novembre-décembre 2003, n°33 :

Pour un apprentissage précoce des langues, Dominique Groux.

Etude d'une situation professionnelle :

Le climat scolaire

Documents constituant ce dossier :

Document A : Extrait du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, BO n°30 du 25 juillet 2013.

Document B : Le climat scolaire qu'est ce que c'est ? Extrait du site climat scolaire, réseau- canopé.fr

Document C : Extrait de « Education et formations, climat scolaire et bien être à l'école n°88/89 décembre 2015. Du climat scolaire : définitions, effets et politiques publiques, Éric Debarbieux, Professeur Université Paris Est.

Document D : Bien-être à l'Ecole : Les recommandations de PISA, François JARRAUD

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2017/04/>

Etude d'une situation professionnelle :

Place de l'écrit

Documents constituant ce dossier :

Document A : Extrait des repères annuels de progression CM2, Ministère de l'Education Nationale.

Document B : Extrait du livre « Refonder l'enseignement de l'écriture », Dominique Bucheton, éditions RETZ

Document C : Extrait de la conférence du consensus écrire et rédiger, CNESCO 14/15 mars 2018, José Morais, Sylvie Plane, Yves Reuter.

Etude d'une situation professionnelle :

Méthodes et outils pour apprendre

Documents constituant ce dossier :

Document A : Extrait du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015, paru au BO n° 17 du 23 avril 2015

Document B : Extrait du livre « Apprendre à apprendre », Aléas d'une notion controversée, Jean Michel ZAKHARCHOUK, CANOPE éditions

Document C : Comment impliquer l'élève dans ses apprentissages ? Extrait de l'interview de Charles Hadji par F. Jarraud, l'expresso, site internet café pédagogique, www.cafepedagogique.net

Etude d'une situation professionnelle :

Enseigner les langues vivantes à l'école

Documents constituant ce dossier :

Document A : Programme 2015, Langues vivantes (étrangères ou régionales)

Document B : Extrait du rapport « propositions pour une meilleure maîtrise des langues étrangères »- oser dire le nouveau monde- Chantal Manes-Bonnisseau, Inspectrice générale, Alex Taylor, journaliste. Septembre 2018.

Document C : Journal du Dimanche, le 10 septembre 2018, Ecole primaire : comment améliorer le niveau en langues vivantes des élèves ?

Document D : Les échos.fr : La mauvaise maîtrise de l'anglais handicape les Français, février 2016 .

Etude d'une situation professionnelle :

L'éducation artistique et culturelle

Documents constituant ce dossier :

Document A : [Avant-propos, dossier de présentation "À l'école des arts et de la culture"](#), site Eduscol, 17 septembre 2018

Document B : Les enjeux de la pratique vocale, Vademecum : La chorale à l'école, au collège et au lycée, Ministère de la culture, Ministère de l'éducation nationale, décembre 2017

Document C : Les inégalités culturelles, qu'en pensent les français ? Olivier Donat, juin 2015, collection Culture Etude, Ministère de la culture et de la communication

Document D : Expérience de l'art : le musée. Site du CRDP de Strasbourg. <http://www.crdp-strasbourg.fr/experience/musee/>

Etude d'une situation professionnelle :

ÉDUCATION PRIORITAIRE

Documents constituant ce dossier :

Document A : Comment l'école amplifie les inégalités sociales et migratoires ?

Introduction CNESCO Manon Garrouste et Corinne Prost

Document B : CP dédoublés : Pour un premier bilan...

Café Pédagogique 11 avril 2018 Lilia Ben Hamouda

Document C : Education prioritaire : des propositions pour enseigner en CP et CE1 dédoublés - blog de Marc Bablet, IA-IPR
Honnaire article 26 nov. 2018

Étude d'une situation professionnelle :

Enseignement moral et civique

Documents constituant ce dossier :

Document A : Extrait du Programme d'enseignement moral et civique de l'école et du collège (cycles 2, 3 et 4) — BO 30, 6 juillet 2018

Document B : Cahiers pédagogiques 513 mai 2014 : Article : « Une partie intégrante de l'acte éducatif »

De Laurence Loeffel, coauteure du rapport sur l'enseignement de la morale à l'école, membre de l'Observatoire national de la laïcité.

Document C : « L'humanité » 9 septembre 2015 « La morale ne s'enseigne pas, elle se vit » par Catherine Chabrun, militante pédagogique, rédactrice en chef du Nouvel Éducateur

Étude d'une situation professionnelle :

Bienveillance et exigence

Documents constituant ce dossier :

Document A : Lettre aux enseignants rentrée 2017 Jean Michel Blanquer Ministre de l'Éducation nationale

Document B : Assises de l'Éducation prioritaire 2013 Thème 1 Perspectives pédagogiques et éducatives © 2013 — Centre Alain-Savary — Institut Français de l'Éducation — ENS de Lyon

Document C : Une école bienveillante face aux situations de mal-être des élèves. Guide pour les enseignants Eduscol 2018

Document D : Pour une école maternelle bienveillante, donc exigeante — Viviane Bouysse 2014

Etude d'une situation professionnelle :

Ecrire à l'école

Documents constituant ce dossier :

Document A : Extrait des documents d'accompagnement pour l'évaluation des acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, Domaine 1 –Les langages pour penser et communiquer, cycles 2 et 3

Document B : Extrait de « L'entrée dans le monde de l'écrit », dans la revue *Le français d'aujourd'hui*, n°174, 2011

Document C : Extrait du Dossier de veille de l'Ifé, « (Ré)écrire à l'école, pour penser et apprendre », n°123, mars 2018

Document D : Extrait eduscol.education.fr/ressources-2016, « Un programme qui prend en compte, dès le cycle 2, l'écriture en tant que processus et qui lie étude de la langue et écriture »

Etude d'une situation professionnelle :

Lire à l'école

Documents constituant ce dossier :

Document A : Extrait de « *Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome* », note de service du 25 avril 2018

Document B : Extrait de la synthèse « Lire-Ecrire au CP », *l'enseignement de la compréhension*

Document C : Extrait du discours de J.-M.G. Le Clézio, conférence Nobel, décembre 2008

Document D : Extrait eduscol.education.fr/ressources-2015, Le parcours de lecture à travers le cycle

Etude d'une situation professionnelle :

L'oral à l'école

Documents constituant ce dossier :

Document A : Extrait du programme de Français, langage oral, MEN, 2018

Document B : Extrait de eduscol.education.fr/ressources-2016, « Où en est la didactique de l'oral, quelles sont les avancées, quelles questions la traversent actuellement ? »

Document C : Extrait de Repères n°54, 2016 *L'oral à l'école : qu'apprend-on et comment ?* – article : « Les enjeux de l'oral à l'école »

Document D : Extrait de Télérama n°3581, septembre 2018 – « Passe ton oral d'abord »

Etude d'une situation professionnelle :

L'autorité

Documents constituant ce dossier :

Document A : Conférence de presse Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, le mardi 29 août 2017.

Document B : Dossier sur l'autorité éducative-Publié le 12/11/2009 par CADRES D'EDUCATION

Document C : Actes du Colloque international francophone « Complexité 2010 » La pensée complexe : défis et opportunités pour l'éducation, la recherche et les organisations – Lille (France) mercredi 31 mars et jeudi 1er avril 2010

Etude d'une situation professionnelle :

La continuité pédagogique

Documents constituant ce dossier :

Document A : Circulaire n° 2011-126 du 26-8-2011 - Continuité pédagogique – Ministère de l'éducation nationale

Document B : Dossier la mise en œuvre du conseil école-collège », DGESCO-IGEN, Juin 2014 - Fiche 4 : Le conseil école-collège et la continuité pédagogique

Document C : La Continuité pédagogique 1er-2nd Degrés, Institut français d'éducation avril 2016

Document D : Expertise sur la continuité pédagogique entre l'école et le collège – Rapport 2016-040 IGEN-IGAENR 2016

Etude d'une situation professionnelle :

Le travail personnel de l'élève

Documents constituant ce dossier :

Document A : **Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

Document B : **Représentation et enjeux du travail personnel de l'élève – Dossier de veille de l'IFE – Rémi Thibert - Juin 2011**

Document C : **Le travail de l'élève dans et hors la classe – Claude Bisson-Vaivre – Canopé - 2018**

Etude d'une situation professionnelle :

L'évaluation

Documents constituant ce dossier :

Document A : Dossier Eduscol – Le socle commun de connaissances et de compétences et de culture et l'évaluation des acquis scolaires des élèves. Mis à jour le 25/07/2016

Document B : Extrait du rapport IGEN de mai 2015 « Grande pauvreté et réussite scolaire : le choix de la solidarité pour la réussite de tous » Jean-Paul Delahaye, Inspecteur Général de l'Education Nationale

Document C : Evaluer pour faire réussir les élèves (extrait) Document élaboré par le GRAF (Groupe de recherche action-formation) de l'Académie de Nantes. MUNCK F, PIARD P., TERRIEN D. (2014)

Etude d'une situation professionnelle :

L'école inclusive

Document A : Extrait de la concertation « ensemble pour une école inclusive, mercredi 18 juillet 2018, Jean-michel Blanquer, Ministre de l'Education National, Sophie Cluzel, chargée des personnes handicapées.

Document B : THOMAZET Serge, De l'intégration à l'école inclusive : Une nouvelle étape dans la construction d'une école pour tous, Laboratoire ACTÉ – Université d'Auvergne, 2012

Document C : Constats et préconisations sur l'école inclusive pour les élèves en situation de handicap - 12 février 2016. Nathalie Mons, Professeure de sociologie à l'université de Cergy-Pontoise et présidente du Cnesco

Etude d'une situation professionnelle :

Apprendre à lire

Documents constituant ce dossier :

Document A : Programme du cycle 2- Eduscol- Novembre 2018

Document B: Extrait du document : Enseigner la compréhension : principes didactiques, exemples de tâches et d'activités. Sylvie Cèbe, Roland Goigoux, Serge Thomazet

Document C : Christine BARRE de MIGNAC, *Acculturation à l'écrit : prévention de l'illettrisme*, Université d'automne « La dyslexie à l'Ecole », 2003.

Etude d'une situation professionnelle :

Apprendre à parler

Documents constituant ce dossier :

Document A : Programme d'enseignement à l'école maternelle, BO spécial N° 2 du 26 mars 2015.

Document B : Les albums pour apprendre à parler, Emmanuelle Canut, CRDP Lorraine 2012.

Document C : Propos recueillis par Annick Vinot lors de la conférence pédagogique de Véronique Boiron le 24 septembre 2005 à Dourdan. Article paru dans le numéro de Blé 91 (Bulletin de liaison des enseignants de l'Essonne)

Document D : Extrait de l'article « Du rond au carré », Sandrine Grosjean, Les cahiers pédagogiques, 2019.

Etude d'une situation professionnelle :

Les relations école/famille.

Documents constituant ce dossier :

Document A : Relations École – Parents, renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires, extrait de la circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013.

Document B : Les relations école/famille : de la confrontation à la co-éducation. Bruno Humbeek, Willy Lahay, Antonio Balsamo et Jean-Pierre Pourtois Revue de sciences de l'éducation Vol 32 N°3 2006.

Document C : La lettre d'information n°22 novembre 2006. Cellule Veille scientifique et technologique / Eduquer les parents : une affaire de compétence parentale ?

Document D : « Encore petit et déjà grand », Une passerelle entre crèche et classe PS/TPS, Relations écoles-familles : de la maternelle au lycée. Analyses, ressources et outils. Juin 2018. Centre Alain Savary.

Etude d'une situation professionnelle :

L'éducation prioritaire

Documents constituant ce dossier :

Document A : Cour des comptes, l'éducation prioritaire, introduction du rapport d'évaluation d'une politique publique, octobre 2018

Document B : L'éducation prioritaire - Ministère de l'Éducation nationale

<http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Document C : Extraits de l'article « L'éducation prioritaire à l'épreuve de l'égalité des chances », Aziz JELLAB, sociologue, inspecteur général de l'éducation nationale, revue « diversité », 2016, n° 186, Canopé Editions

Etude d'une situation professionnelle :

Le numérique éducatif

Documents constituant ce dossier :

Document A : Extraits du dossier de présentation "Le numérique au service de l'École de la confiance"- MEN
<http://www.education.gouv.fr/cid133192/le-numerique-service-ecole-confiance.html>

Document B : « Repenser la forme scolaire à l'heure du numérique. Vers de nouvelles manières d'apprendre et d'enseigner », rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale, mai 2017, conclusion pages 50 à 54.

Document C : Journal Libération, 2 septembre 2016, interview par Noémie ROUSSEAU de Philippe BIHOUIX, auteur avec Karine MAUVILLY de l'essai « Le désastre de l'école numérique », Editions Seuil, 2016.

Etude d'une situation professionnelle :

La réussite scolaire

Documents constituant ce dossier :

Document A : Dossier de présentation "Ensemble pour l'école de la confiance : année scolaire 2018-2019", MEN, page 10.

Document B : « Réussite éducative, réussite scolaire ? », Annie FEYFANT, Note de Veille de l'IFÉ, Institut français de l'éducation, – ENS de Lyon – février 2014, extrait des pages 4, 5, 7, 8.

Document C : Article « Réussite scolaire pour tous : chiche ! », Jacques BERNARDIN, GFEN (Groupe Français d'Éducation Nouvelle), 2012.